

Taden

Juin
2014

MAG
n°44



**Un nouveau
conseil municipal**



**Les victimes tadennaises
de la grande guerre
2^e chapitre**



**Maison de la Rance
Sorties nature**



VIE MUNICIPALE

4

- Le mot du Maire
- Compte-rendus du conseil

/// Les évènements

- Élections 2014
- Discours de Mme le Maire
- Composition du nouveau conseil
- Hommage à André Grignon
- Commémoration du 8 mai
- Marché estival

/// Les travaux

- Restauration de l'église Saint-Pierre
- Rue des Quatres Moulins
- Lotissement le Traversain
- Travaux du bourg
- La maison du couvent

/// Autorisations travaux & permis

- Autorisations de travaux
- Permis de travaux

/// État civil

/// CCAS

- La solidarité pour nous n'est pas un vain mot
- Un écrivain public à votre écoute

/// Divers

- Les médaillés du travail
- Feux de plein air, rappel de la réglementation
- Service de portage de repas à domicile
- CNI - Passeport
- Agenda de l'été et de l'automne

Fiche pratique



VIE CULTURELLE

22

- Les victimes tadennaise de la Grande Guerre

/// Manoir de la Grand'Cour

- Visites guidées 2014
- Exposition Delphine Mousquey-Polge
- Rétrospectives des œuvres de François Dubois
- Une nouvelle équipe à la bibliothèque
- Taden, Culture & Patrimoine : Côte & Courts



VIE ÉCONOMIQUE

27

- Au Fil des Marques
- La Coop Bio

VIE ASSOCIATIVE

28

- La pêche du Club de football
- Réseau ferroviaire Bretagne nord
- École de football
- Entrez dans la danse

VIE SCOLAIRE

30

- Rentrée scolaire 2014, inscriptions
- Transport scolaire
- Les rythmes scolaires
- L'école du Moulin
- L'école des Forges
- La fête des écoles

ENVIRONNEMENT

32

- Panneaux photovoltaïques et production d'électricité

INFOS DIVERS

32

- Téléphoner en conduisant
- Jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil
- Agences MSA d'Armorique
- Voisinage : plantations, bruit, clôtures
- Accueil pour victimes de violences

/// La Maison de la Rance

- Sorties nature été 2014
- Conférences
- Muséographie
- Expositions temporaires

/// Divers

- To-Deiz Conseil général des Côtes d'Armor
- Bébés Com' Com'
- Info Énergie en Bretagne
- La prévention des chutes

VIE PRATIQUE

41

- Jours et horaires des déchetteries
- Un badge pour les déchetteries
- Des refuges à insectes
- 10 astuces malignes avec du vinaigre blanc

Fiche pratique

Fiche pratique

CONCOURS PHOTOS

44

Connaissez-vous bien notre commune ?
Testez votre sens de l'observation en dernière page de votre magazine !

Le mot du maire

Les horaires de la mairie

Tous les lundis
de 9h30 à 11h45
et de 13h à 19h

Et du mardi au vendredi
de 9h30 à 11h45
et de 13h30 à 17h

Tél : 02 96 87 63 50

Fax : 02 96 39 86 77

e-mail : taden.mairie@wanadoo.fr

Commission communication :
service.communication.taden@orange.fr

Votre avis nous intéresse

Votre avis nous intéresse :

Que pensez-vous de votre bulletin ?

Quels sont les sujets que vous voudriez y lire ?

N'hésitez pas à nous faire part de toutes vos observations.

Nous comptons sur vous pour nous aider à l'améliorer.

Vos réponses sont à déposer ou à envoyer par courrier à la mairie, ou par mail, à l'adresse
service.communication.taden@orange.fr

Les membres de la commission communication vous remercient.

Bulletin juin 2014

édité par la ville de TADEN

Tél. 02 96 87 63 50 - Fax : 02 96 39 86 77

taden.mairie@wanadoo.fr - www.villetaden.com

service.communication.taden@orange.fr

• **Directrice de la publication :**

Sabrina PETIT - Adjointe chargée de la communication

• **Ont participé à ce numéro :** Evelyne Thoreux, Jean-Jacques Moisan, Maryse Percher, Michèle Liguët, Charles Boivin, Jean-Paul Le Tiran, Jean-Michel Le Leurch, Alain Robert.

• **Photos :** Jean-Jacques Moisan, Charles Boivin, Evelyne Thoreux, Maryse Percher, Jean-Michel Le Leurch et Sabrina Petit.

• **Création et réalisation :** Agence Bleu B - T. Eustache

• Tirage : 1500 exemplaires - 7786-06 - LE

Mesdames, Messieurs,

En mars dernier, vous avez accordé votre confiance à l'équipe "Agir avec Vous" que j'avais l'honneur de conduire. Je tiens encore à vous en remercier.

Conduire les affaires d'une commune demande une bonne connaissance de son territoire et de sa population, une grande disponibilité et bien sûr le sens de l'intérêt général. Cet engagement est source de satisfaction puisqu'il donne l'opportunité d'être utile à la collectivité mais il est également lourd en responsabilités.

Le nouveau conseil municipal, au sein duquel ont pris place dans un esprit constructif quatre membres des deux autres listes en lice, s'est engagé pour les six prochaines années à permettre aux Tadennais de bien vivre ensemble.

Notre volonté est de continuer à travailler en étroite collaboration avec les associations et acteurs socio-économiques et en concertation avec vous, au travers notamment de commissions extra-municipales et de rencontres avec la population.

Sachez que dès notre arrivée à la tête de la commune, nous nous sommes mis avec enthousiasme et sérieux au travail et que le calendrier de ce printemps est chargé. Outre les affaires courantes bien accaparantes par leur diversité, nous avons à traiter les aménagements à prévoir à l'école maternelle afin d'accueillir la troisième classe qui nous a été accordée et il nous faut finaliser l'organisation de la semaine de quatre jours et demi de classe. Les parents seront informés de tous ces changements avant fin juin, afin qu'ils puissent passer des vacances sereines et s'organiser au mieux pour septembre.

Comme vous le constaterez dans ce bulletin, il se passe toujours quelque chose à Taden: des aménagements, des nouveaux commerces à découvrir mais aussi des animations et des manifestations sportives et culturelles. Je ne peux que vous encourager à y participer, ne serait-ce que pour apporter votre soutien à leurs organisateurs.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture de ce bulletin et un bel été, de préférence... ensoleillé.

Evelyne Thoreux

Rencontres avec la population:

Comme nous nous y étions engagés lors de la campagne, nous avons à cœur d'échanger régulièrement avec vous afin d'orienter la politique municipale au mieux de vos préoccupations. Certaines dates sont déjà fixées :

- Quartier du Bourg :
Mercredi 18 juin, 18h salle Neuville.
- Quartier de la Granville, La Oiselle, Vildé, La Salle, Potain, La Jannais :
Dimanche 6 juillet à 18 h au lavoir de La Granville.
- Quartier de Trélat :
Jeudi 11 septembre 18h salle Frémur
- Quartier du Domaine :
Vendredi 19 septembre 18h salle Neuville.

Si dans les hameaux, vous organisez une réunion de voisins et que vous souhaitez que nous venions vous y rencontrer, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous nous ferons un plaisir de répondre à votre invitation si notre agenda nous le permet.

**Pour le prochain bulletin prévu en novembre 2014,
ne seront retenus que les articles
parvenant à la mairie au plus tard fin septembre 2014**

Les COMPTE-RENDUS des réunions du CONSEIL MUNICIPAL

/////

04 avril 2014

➤ **AFFAIRE N° 01**

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL. ÉLECTION & INSTALLATION DU MAIRE

Au premier tour de scrutin, par 16 voix pour et 3 bulletins blancs, Mme Evelyne THOREUX est élue en qualité de MAIRE de la Commune de TADEN.

➤ **AFFAIRE N° 2**

DISPOSITIONS SPÉCIALES À L'ÉLECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal détermine par délibération le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (article L 2122-2 du CGCT).

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, fixent à cinq (5) le nombre de postes d'adjoints au maire.

➤ **AFFAIRE N° 3**

ÉLECTION & INSTALLATION DE CINQ ADJOINTS

Les 5 Adjoint élus sont:

- M MOISAN Jean-Jacques, 1^{er} Adjoint au Maire,
- Mme PETIT Sabrina, 2^e Adjointe au Maire,
- M. BOIVIN Charles, 3^e Adjoint au Maire,
- Mme PERCHER Maryse, 4^e Adjointe au Maire,
- M. LE TIRAN Jean-Paul, 5^e Adjoint au Maire,

➤ **AFFAIRE N° 4**

FIXATION DES INDÉMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS

À compter du 05 AVRIL 2014 et dans la limite de l'enveloppe financière globale de 125,50 % de l'indice 1015 à répartir, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers titulaires d'une délégation est fixé aux taux suivants:

Maire	:
Mme THOREUX Evelyne	36,20%
1 ^{er} adjoint :	
M. MOISAN Jean-Jacques	13,90%
2 ^e adjointe :	
Mme PETIT Sabrina	13,90%
3 ^e adjoint :	
M. BOIVIN Charles	13,90%
4 ^e adjointe :	
Mme PERCHER Maryse	13,90%
5 ^e adjoint :	
M. LETIRAN Jean-Paul	13,90 %
Délégue communautaire :	
Mme THOREUX Evelyne	4,95%
Délégue communautaire :	
M. COLSON André	4,95%
Délégue communautaire :	
M. HENRY Gérard	4,95%
Conseiller délégué à l'urbanisme :	
M. NOEL Olivier	4,95 %

Dans le cas où un des délégués communautaires serait bénéficiaire d'une indemnité versée par la Communauté de Communes de Dinan (Dinan Communauté) une nouvelle répartition serait effectuée par récupération de l'indemnité communale ci-dessus attribuée.

➤ **AFFAIRE N° 5**

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Mme le Maire l'ensemble des délégations d'attribution prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord aux propositions figurant au rapport.

➤ **AFFAIRE N° 6**

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DINAN (E.P.C.I.)

À l'occasion des élections des dimanches 23 & 30 mars 2014, les électeurs ont désigné les élus suivants pour siéger au conseil communautaire:

- Mme Evelyne THOREUX, Maire
- M. André COLSON, Conseiller Municipal
- M Gérard HENRY, Conseiller Municipal

➤ **AFFAIRE N° 7**

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

1 - COMMISSION DES FINANCES et DU CAMPING :

Président : M. BOIVIN Charles

Membres :

Mme THOREUX, M. MOISAN, Mme PETIT, Mme PERCHER, M. LETIRAN, M. COLSON, M. ROBERT, M. GOUPIL, Mme BOISSIERE, M. HENRY, M. LE LEURCH.

2 - COMMISSION DES TRAVAUX, ENVIRONNEMENT & URBANISME:

Président : M. MOISAN Jean-Jacques

Délégué à l'urbanisme et à l'environnement : M. NOEL Olivier

Membres :

Mme THOREUX, Mme PETIT,
M. BOIVIN, Mme PERCHER,
M. LETIRAN, M. GOUPIL,
Mme LIGUET, M. ROBERT,
M. LEMARCHAND, M. LE LEURCH.

3 - COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES, EXTRA-SCOLAIRES & PETITE ENFANCE :

Président : Mme PERCHER Maryse

Membres :

Mme THOREUX, M. MOISAN, Mme
PETIT, M. BOIVIN, M. LETIRAN,
Mme BOISSIERE, Mme JOSSELIN,
Mme GRISON, M. NOEL, M. HENRY.

4 - COMMISSION COMMUNICATION, TOURISME ET MARCHÉ :

Président : Mme PETIT Sabrina

Membres : Mme THOREUX,
M. MOISAN, M. BOIVIN,
Mme PERCHER, M. LETIRAN,
Mme PASDELOU, Mme LIGUET,
M. ROBERT, Mme BOISSIERE,
M. LEMARCHAND, M. LE LEURCH.

5 - COMMISSION «RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS» (SPORTS, ANIMATION...)

Président : M. LETIRAN Jean-Paul

Membres : Mme THOREUX,
M. MOISAN, Mme PETIT, M. BOIVIN,
Mme PERCHER, M. COLSON,
Mme PASDELOU, M. ROBERT,
Mme BUCHON.

6 - COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

Président : Mme THOREUX Evelyne

Membres : M. MOISAN, Mme PETIT,
M. BOIVIN, Mme PERCHER,
M. LETIRAN, M. NOEL,
Mme JOSSELIN, Mme BUCHON.

DELEGUE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ :

Titulaire : M. MOISAN Jean-Jacques,
suppléant M. NOEL Olivier.

DELEGUE LOCAL DU CNAS:

Titulaire : M. LETIRAN Jean-Paul.

DELEGUE EREA TADEN:

Titulaire : Mme PERCHER Maryse.

➔ AFFAIRE N° 8

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -

Dans le cadre du renouvellement des conseillers municipaux suite aux élections municipales des 23 & 30 mars 2014, l'assemblée communale est appelée à procéder à la désignation de cinq délégués (l'adjoint - Ordonnateur compris) pour siéger à la commission administrative du centre communal d'action sociale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les quatre membres appelés à siéger au sein de cette commission auprès de l'Adjoint délégué au C.C.A.S., à savoir :

Adjoint délégué au C.C.A.S. :
M. LETIRAN Jean-Paul

**Délégués du conseil municipal
au C.C.A.S. :**

- Mme PETIT Sabrina
- Mme PASDELOU Martine
- Mme LIGUET Michèle
- M. NOEL Olivier

➔ AFFAIRE N° 9

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics, le conseil municipal, décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Membres titulaires

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

**Proclame élus les membres titulaires
suivants :**

- A : M. MOISAN Jean-Jacques
- B : M. BOIVIN Charles
- C : M. HENRY Gérard



Membres suppléants

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

**Proclame élus les membres suppléants
suivants :**

- A : M. ROBERT Alain
- B : M. GOUPIL Daniel
- C : M. LE LEURCH Jean-Michel

➔ AFFAIRES DIVERSES

RENTÉE SCOLAIRE 2014/2015 DEMANDE DE CRÉATION DE POSTE

Vu les prévisions d'effectifs à la rentrée scolaire 2014/2015, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à solliciter la Directrice académique des services de l'Éducation Nationale Directrice des services départementaux de l'Éducation Nationale des Côtes d'Armor, pour l'attribution d'un poste d'enseignant à l'école maternelle dès la rentrée scolaire.

29 avril 2014

➡ AFFAIRE N° 01

**EXERCICE BUDGETAIRE 2014
SUBVENTIONS COMMUNALES**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et le rapport de Monsieur le Président de la commission des Finances, vote à l'unanimité les subventions communales versées aux associations et organismes divers, inscrites au budget primitif de l'exercice 2014 de la commune. Le paiement de la subvention sera réalisé sous réserve d'une demande de subvention écrite, adressée à Mme le Maire.

Subventions communales
aux associations tadennaises:

ALSS Section Football club :2250 €
Amicale Personnel communal : ...2700 €
Amicale Laïque Ecoles de Taden :1000 €
Tadennaise de pétanque :200 €
Baladous d'Taden :300 €
Club de l'Amitié Taden :550 €
Dinan Plongée Rance Armor :300 €
Entrez dans la danse :100 €
Gymnastique volontaire Taden : ..400 €
La Note Buissonnière :100 €
Société de chasse Trélat-Taden : ..250 €
Taden Animation :1000 €
Taden, culture et Patrimoine :500 €
Tennis club de Taden, Dinan : ...2000 €

➡ AFFAIRE N° 02

**BUDGET PRIMITIF
DE LA COMMUNE / EXERCICE 2014
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• décide de maintenir les taux des trois taxes ménages pour l'exercice 2014, conformément à ceux votés lors de l'exercice 2013 ;

• fixe, à titre prévisionnel, la somme de 972 086 €, pour montant des impôts directs locaux à recevoir au titre de l'année 2014 et maintient les taux des impositions à :

- Taxe d'habitation 11,54 %
- Taxe foncière
sur les propriétés bâties 15,48 %
- Taxe foncière
sur les propriétés non bâties 48,82 %

➡ AFFAIRE N° 03

**ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2014 DE LA
COMMUNE**

Le conseil municipal après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président de la commission des Finances, vote, avec 16 voix pour et 3 abstentions (M. HENRY, Mme BUCHON et M. LEMARCHAND) le budget général primitif de l'exercice 2014, comme suit : Les recettes et

Recettes	
Affectation de résultat de l'exercice 2013	163 442,22 €
Produits des impôts et taxes	972 086,00 €
Compensation TP communauté de communes	505 000,00 €
Compensation Etat exonérations taxes	34 610,00 €
Dotation globale de fonctionnement Etat	189 232,00 €
Dotation de solidarité rurale	25 000,00 €
Produits et redevances divers : (dont 210 000 € du camping)	289 625,00 €
Taxes usine d'incinération	110 000,00 €
Taxes additionnelles (droits de mutation)	25 000,00 €
Revenus des immeubles	30 800,00 €
Reversement excédent camping	135 000,00 €
Divers	42 997,00 €
TOTAL	2 522 792,22 €
Dépenses	
Prévision de virement à section Investissement BP 2015	548 000,00 €
Remboursement intérêts de la dette	23 500,00 €
Charges de Personnel et frais assimilés	995 600,00 €
Charges de gestion courante	282 050,00 €
Charges à caractère général	535 000,00 €
Dotations amortissement	89 243,93 €
Dépenses imprévues	47 398,29 €
Divers	2000,00 €
TOTAL	2 522 792,22 €

les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 2 522 792,22 €:

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à la somme

Recettes	
Excédent 2013	510 000,00 €
Fonds de compensation de la TVA	134 071,00 €
Opérations d'ordre, amortissement	89 243,93 €
Emprunt provisoire pour équilibre	300 000,00 €
Prévisions subventions église	400 000,00 €
Prévisions virement section de fonctionnement	548 000,00 €
Taxes d'urbanisme	30 000,00 €
Subvention du département (contrat de territoire)	61 000,00 €
Divers	5 500,00 €
TOTAL	2 077 815,14 €
Dépenses	
Report des investissements engagés en 2013	
Ecole primaire du bourg (préau + classe)	200 000,00 €
Cantine scolaire – matériel	3 900,00 €
Vestiaires sports du bourg	21 333,00 €
Eclairage public – solde opérations en cours	24 949,00 €
Eglise Saint-Pierre – restauration	975 000,00 €
Voirie communale – solde opérations	294 850,00 €
Dépenses prévisionnelles BP 2014	
Remboursement capital emprunts	61 500,00 €
Déficit résultat exercice 2013 Sect. Invest.	19 811,01 €
Dépenses imprévues	58 472,13 €
Ecole primaire du bourg (préau + classe)	198 000,00 €
Cantine scolaire – matériel	8 200,00 €
Tennis club (achat bâtiment)	150 000,00 €
Vestiaires sports du bourg	6 000,00 €
Révision et modification PLU	5 000,00 €
Eclairage public – solde opérations en cours	10 000,00 €
Voirie communale	34 000,00 €
Cimetière communaux	6 800,00 €
TOTAL	2 077 815,14 €

➡ AFFAIRE N° 03 / SUITE

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2014 DE LA COMMUNE

Dépenses :

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2014 & DU CAMPING DE LA HALLERAIS

Le conseil municipal après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président de la commission des Finances, vote à l'unanimité le budget annexe du camping : Les recettes

Recettes	
Affectation de résultat de l'exercice 2013	105 939,57 €
Produit des séjours	550 000,00 €
Revenus des immeubles	7000,00 €
Taxes de séjour	17 550,00 €
Dépenses	
Charges à caractère général	184 400,00 €
Charges de personnel	210 000,00 €
Virement au budget général	135 000,00 €
Prévision de virement à la section d'investissement	10 000,00 €
Dépenses imprévues	26 723,00 €
Taxes de séjour reversées	17 500,00 €
Divers	2 000,00 €
Amortissement des travaux	94 866,36 €

et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 680 489,57€:

Recettes	
Prévision de virement à section d'investissement 2015	10 000,00 €
Report de l'excédent de l'exercice 2013	232 000,00 €
Report amortissement des travaux	94 866,00 €
Dépenses	
Matériel et mobiliers	35 000,00 €
Accueil camping	48 000,00 €
Local commercial	108 000,00 €
Bâtiments annexes	30 000,00 €
Piscine	25 000,00 €
Voirie	75 000,00 €
Dépenses imprévues	16 354,58 €

➡ AFFAIRE N° 04

TRAVAUX / ECLAIRAGE PUBLIC - MANOIR DE LA GRAND'COUR REEMPLACEMENT D'UN EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ

Le Conseil Municipal approuve le projet de réparation d'un équipement d'éclairage public (vitres foyer Z639), au Manoir de la Grand'Cour, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 250,00 euros H.T. et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 60 % calculé sur le montant de la facture entreprise affecté du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

➡ AFFAIRE N° 05

AFFAIRES FONCIERES – RESIDENCES - LE COURTIL DE BEAUREGARD - LA GRANDE ALLÉE : RETROCESSION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS VOIRIE, ESPACES VERTS ET ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donnent un avis favorable pour la rétrocession à la Commune de Taden de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public des résidences « Le Courtil de Beauregard » et « La Grande Allée » par les associations syndicales de copropriétaires ou les maîtres d'ouvrage des opérations d'aménagement dans le domaine privé, à l'euro symbolique et pour une **intégration directe** dans le domaine public communal. Autorisent Madame le Maire à signer les actes de cession auprès de Maîtres LEVOYER et VILLIN, Notaires à DINAN et disent que les frais d'actes correspondants seront à la charge de l'acquéreur, la Commune de TADEN.

➡ AFFAIRE diverse N° 01

URBANISME - DÉLIBÉRATION ARRÊTANT LE PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU DE LA COMMUNE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de tirer le bilan de la concertation et arrête le projet de révision allégée du PLU de la commune de TADEN.

➡ AFFAIRE diverse N° 02

AFFAIRES FONCIÈRES LA PAQUENAI - INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PARCELLES AD N° 0188, 0189, 0191 & 0193

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à solliciter les services du cadastre pour le classement des parcelles AD 0188, AD 0189, AD 0191, AD0193 (sises près de l'usine des Gavottes) dans le domaine public de la commune, en considérant que les voies situées dans un secteur urbanisé de la commune et ouvertes à la circulation publique sont incluses de fait dans le domaine public communal dès leur acquisition par la commune, même sans l'intervention d'une décision de classement.

Les ÉVÈNEMENTS

Élections 2014

Comme dans toutes les communes de France, les élections municipales ont eu lieu le 23 mars et le 30 mars à Taden. Trois listes étaient en lice et celle conduite par Evelyne Thoreux l'a emporté à 49.15 %. Voici le détail des résultats :

	Evelyne Thoreux Liste "Agir avec vous" 60 ans Retraitée de l'enseignement	voix	%	sièges
		608	49.15	15
	Gérard Henry Liste "Une équipe pour Taden, des actions pour demain" 64 ans Conseiller - Dirigeant d'entreprise	voix	%	sièges
		437	35.33	3
	JM Le Leurch Liste "Un nouveau rythme pour Taden" 57 ans Masseur - Kinésithérapeute	voix	%	sièges
		192	15.52	1

Elections 2014 : Discours de Mme Le Maire

C'est avec émotion que je reçois cette écharpe, symbole de ma nouvelle fonction. Je mesure l'honneur qui m'est fait et suis bien consciente des responsabilités qui vont désormais m'incomber.

Sachez que j'aborde cette nouvelle partie de ma vie avec enthousiasme. Je serai, bien évidemment, le maire de tous les Tadennais, bien secondée par un personnel administratif compétent et par un conseil municipal qui a déjà beaucoup réfléchi aux dossiers qui nous attendent. En parlant de conseil, je pense bien sûr à mes 14 colistiers mais également aux élus des deux autres listes. Je suis convaincue que nous réussirons à travailler ensemble car

nous avons en commun le désir d'agir au mieux pour nos concitoyens.

En ce moment un peu solennel, je tiens également à rendre hommage aux municipalités et aux maires qui m'ont précédée. Ils ont beaucoup œuvré et nous laissent en héritage une commune en constant développement, de belles réalisations et une gestion saine nous permettant d'envisager de nouveaux projets avec sérénité. Je vous demande de les applaudir...

J'en viens maintenant aux remerciements d'usage :

Je salue tous les Tadennais qui, par leur forte participation, ont montré l'intérêt qu'ils portent à notre commune.

Je remercie bien sûr ceux qui m'ont permis d'être élue avec 14 de mes colistiers, reconnaissant ainsi le sérieux de notre engagement et notre sincérité. Un grand merci aussi à tous les membres de ma liste pour leur soutien amical et indéfectible ainsi qu'à mes proches pour leurs encouragements, tout au long de la campagne.

Je terminerai en remerciant plus particulièrement mes parents et mes professeurs pour les valeurs qu'ils ont su m'inculquer et surtout pour m'avoir appris qu'il ne faut jamais renier ses convictions quelles que soient les circonstances et quoiqu'il puisse en coûter. Merci de m'avoir écoutée...

Composition du nouveau conseil

Sont élus comme Adjoints :



Jean-Jacques Moisan - 1^{er} adjoint
Retraité, 62 ans
Travaux, Environnement et Urbanisme



Sabrina Petit - 2^e adjoint -
Administratrice de ventes, 51 ans
Communication, Tourisme et Marché



Charles Boivin - 3^e adjoint
Ex-chef d'entreprise, 60 ans
Finances et Camping



Maryse Percher - 4^e adjoint
Conseillère sociale, 50 ans
Affaires scolaires, Extra-scolaires et Petite enfance



Jean-Paul Le Tiran - 5^e adjoint
Cadre social, 56 ans
Affaires Sociales, CCAS et Relation avec les associations (sports, animation...)

Composition du *nouveau conseil*

Sont élus au conseil municipal :



André Colson
Retraité, 67 ans



Martine Padelou
Infirmière retraitée, 57 ans



Soizic Josselin
Chargée de recrutement, 36 ans



Olivier Noël
Technicien supérieur, 43 ans
(délégué Urbanisme)



Michèle Liguët
Professeur des écoles, 56 ans



Alain Robert
Retraité, 65 ans



Martine Boissière
Ancienne commerçante, 58 ans



Daniel Goupil
Agriculteur, 59 ans



Anne Grison
Chef de secteur en jardinerie, 39 ans



Gérard Henry
Dirigeant d'entreprise, 64 ans



Sonia Buchon
Responsable d'un service enfance, 34 ans



Franck Lemarchand
Chef de projet, 47 ans



Jean-Michel Le Leurch
Masseur-kinésithérapeute, 57 ans

Sont élus au conseil communautaire :

Évelyne Thoreux

André Colson

Gérard Henry

Comment joindre vos élus ?

Un message peut-être laissé à l'attention de Madame le Maire ou de chacun de vos élus au secrétariat de la mairie en appelant le 02 96 87 63 50 ou en écrivant à taden.mairie@wanadoo.fr

La municipalité rend hommage à **André Grignon**



La bibliothèque municipale, devient bibliothèque André Grignon

À notre arrivée, la plaque était dissimulée sous une étoffe représentant les armoiries de Taden (Armes de la famille Marot de la Garaye, le cygne symbolisant la plaine de Taden sur la Rance) celles qui furent choisies, par Monsieur André Grignon, lors de sa gouvernance de la commune.

André Grignon maire de Taden de 1970 à 1995, est décédé en 2013 à l'âge de 88 ans.

Sous le regard ému de son épouse Jacqueline, de ses enfants et petits enfants, la plaque portant le nom de leur cher disparu fut dévoilée samedi 1^{er} mars 2014.

Arrivé dans la commune en 1968, après avoir été conseiller municipal de Dinan, de 1959 à 1965, il devient maire par intérim en 1970 avant d'être élu maire un an plus tard, poste qu'il occupa, jusqu'en 1995.

André Grignon a également été conseiller général du canton de Dinan Ouest de 1985 à 1997, vice-président du centre territorial de gestion, vice-président du District urbain de Dinan, vice-président du syndicat d'Ille-et-Rance et président du comité de jumelage Dinan-Dinant. Il était officier des Palmes académiques, chevalier de la Légion d'honneur et maire honoraire de Taden.

Durant ses mandats, André Grignon joua un rôle important dans toutes les décisions et le développement de sa commune. Il fut un maire novateur, apprécié tant par ses équipes d'élus que par ses concitoyens.

C'est à lui que l'on doit la fondation de la bibliothèque municipale. Il était donc normal de lui rendre hommage en donnant son nom à la bibliothèque qu'il aimait tant.

La cérémonie s'est prolongée à la



mairie par un vin d'honneur pendant lequel tous ont échangé leurs souvenirs de M. Grignon. Joli moment d'émotion lorsque sa petite-fille, Hana Essirard, chanteuse professionnelle, lui a dédié par ces simples mots "Pour toi Papi" les deux chansons qu'elle allait interpréter :

Non, je ne regrette rien, d'Edith Piaf, et *What a wonderful world*, de Louis Armstrong.

Commémoration du **8 mai**



Le jeudi 8 mai 2014, la commémoration du 69^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, a été célébrée au monument aux morts. Un moment solennel en présence de nombreuses personnes.

En hommage aux anciens combattants, après la citation des noms gravés sur le monument, une minute de silence a été observée après le dépôt d'une gerbe de fleurs.

Marché estival 18^e année !



Parmi les rendez-vous incontournables, le marché estival est une tradition.

Chaque année depuis 18 ans, des commerçants vous proposent de

l'alimentation, mais également de la bijouterie, du vestimentaire, de la création artisanale, de la restauration rapide... le tout dans une ambiance "soirée" avec la présence d'artistes de renommée.

Venez vous laisser charmer par l'ambiance et laissez vous tenter par un p'tit apéro à la terrasse du bar du Manoir, accompagné de la dégustation d'une pizza, d'une galette saucisse ou autre gourmandise...

Durant les mois de Juillet et Août, le bourg de Taden s'anime tous les vendredis soirs de 17 h à 21 h.

Ann-Laora

Ann-Laora, Chanteuse au grand cœur. Plus de 10 années d'expérience et de passion. Professionnelle du spectacle au répertoire varié, une voix unique pour une ambiance Jazzy, Pop-folk...

Son répertoire : Souchon, Cabrel, De Palmas, Téléphone, Sheller, Noir Désir, The Cranberries, Tracy Chapman, Oasis, The Corrs, Supertramp, vases, tangos, pasos, cha cha, rock'n roll, country, madison... et tous les tubes des années disco jusqu'à aujourd'hui.

Elle est aussi auteur interprète, drôle et mélancolique, forte et fragile, Ann-Laora chante avec passion.

Retrouvez la sur Facebook
www.facebook.com/AnnLaora ou sur
www.info-groupe.com/annlaorachante/

Yaka

Yaka, de son vrai nom Yasmina di Meo, est une artiste complète de la musique.

Auteur, compositeur et interprète, musicienne et arrangeur, elle s'est fait la promesse d'en faire son métier dès sa petite enfance.

Chanteuse franco-libanaise, Yaka a sorti son premier album « Everland », un hymne à la Terre, à la Mer et à l'Amour.

« Everland » est un album pop-rock au mélange de sons d'Orient et d'Occident dus à la double nationalité et aux nombreux voyages de Yaka qui lui ont permis de composer toutes ses musiques.

Retrouvez la sur www.yakaworld.com

Francis Vial

Francis Vial, chanteur-pianiste-guitariste reprend de nombreux succès, tant en français qu'en anglais.

Pianiste, guitariste, chanteur, dans un répertoire pop de reprise internationale, des sixties à aujourd'hui, un voyage musical de la France (Aznavour, Sheller, Michel Berger, De Palmas, Polnareff et bien d'autres !) à l'Italie de Paolo Conte, sans oublier les Beatles, Elton John, Oasis, Billy Joël...

Tant d'artistes d'ici et d'ailleurs.

A voir sur :
www.francisenconcert.wix.com/francis
et www.myspace.com/melomanconcert

Magaly

Destinée à la chanson depuis sa petite enfance, Magaly a fait le saut il y a une quinzaine d'années en décidant d'en faire son métier.

Son répertoire est axé sur la variété française et internationale. Il comprend un large choix de chansons, des années 40 à nos jours.

Contact :
06 63 22 03 27
ou par email : magaly22100@aol.com
<http://magaly22.fr/>
<http://www.duoartscenic.fr>

Dates marchés estival 2014

JUILLET :

Le 04 : Hana
Le 11 : Yaka
Le 18 : Ann-Laora
Le 25 : Francis Vial

AOÛT :

Le 01 : Magaly
Le 08 : Yaka
Le 15 : Francis Vial
Le 22 : Ann-Laora
Le 29 : Magaly

Hana

D'origine marocaine, Hana mariée à un dinannais, arrive tout droit d'un grand palace de Marrakech où elle se produisait chaque soir en tant qu'artiste professionnelle.

Installée depuis quelques mois en Bretagne, cette artiste confirmée à la voix puissante, va nous faire partager son répertoire très varié, avec l'interprétation de variétés françaises et internationales, pop rock, disco, jazz... Venez l'écouter et apprécier...

Retrouver la sur sa page
<http://madmagz.com/fr/magazine/339927#/page/>
Ou facebook
www.facebook.com/hana.essirard.1



Hana

Francis Vial



Ann-Laora

Magaly



Yaka

Les TRAVAUX

Restauration de l'Église Saint-Pierre



Par arrêté du 15 mars 2012, l'église Saint-Pierre était inscrite en totalité à l'inventaire des Monuments Historiques. Certains Tadennais s'étonnent que les travaux n'aient pas commencé et se demandent quand l'église sera rendue au culte. Les lignes qui suivent sont là pour répondre à leurs interrogations.

En matière de rénovation de Monuments Historiques, chacun sait que la patience et la prudence sont de mise. Vu les dépenses engagées, il est en effet judicieux de peaufiner les dossiers.

Mme Le Bec, architecte en charge du projet de rénovation de l'église, a travaillé en étroite collaboration avec les autorités compétentes et partenaires du projet, à savoir :

- La Municipalité propriétaire des murs et du mobilier antérieur à la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905
- La Direction Générale des Affaires Culturelles (DRAC), représentante du Ministère de la Culture et garante de la conservation du Patrimoine,

- Les Autorités ecclésiastiques, soucieuses de garantir les conditions optimales de reprise du culte.

De nombreuses réunions ont eu lieu avec la Commission d'Art Sacré (CDAS 22) et les Autorités ecclésiastiques afin de déterminer l'aménagement liturgique du chœur et d'envisager l'acquisition de nouvelles pièces de mobilier (nouvel autel par exemple), celles-ci étant, de par la loi de 1905, entièrement à la charge de la Paroisse.

Des études supplémentaires ont été également demandées par la DRAC pour parfaire l'étude de la charpente de l'édifice. C'est ainsi que des sondages dendrochronologiques

ont été effectués en juillet 2013. La dendrochronologie (du grec «dendron», arbre et «chronos», temps) est une méthode de datation précise basée sur l'analyse des cernes annuels de croissance des arbres. Ce procédé permet de déterminer, parfois à l'année près, les phases d'abattage des arbres qui ont servi à la construction de la charpente. Une date d'abattage revient le plus souvent à dater la structure elle-même. Les textes anciens et l'archéologie du bâti ont en effet prouvé l'emploi de bois dits «verts», c'est à dire fraîchement abattus, dans la charpente. Un bois fraîchement abattu se travaille plus facilement et une fois assemblés, les tenons-mortaises sèchent et se déforment ensemble, renforçant ainsi la structure du bâtiment. À Taden, il a été ainsi prouvé ce que nous avançons à savoir que l'édifice a subi maints remaniements. Dans le chœur, si certains éléments semblent remonter au

14^e siècle, la plupart ont été datés du début du 16^e (entre 1513 et 1525), donc de la même époque que les figures héraldiques. Les résultats pour le clocher ont été encore plus probants et indiquent qu'il a été construit au 18^e siècle (1775-1777).

Enfin des dossiers sont en cours de constitution auprès de la Fondation du Patrimoine et de la Sauvegarde de l'Art Français afin de monter une campagne de mécénat populaire.

À l'heure d'aujourd'hui, suite aux appels d'offre lancés mi-mars, de nombreuses entreprises sont venues sur le terrain afin de chiffrer leur proposition. L'ouverture des plis a eu lieu le 20 mai dernier. Après accord de la DRAC et compte tenu des vacances, les travaux pourraient commencer à l'automne.

Ils devraient durer au moins deux ans ce qui laisse à penser que les Tadennais pourront «retrouver» leur église paroissiale début 2017. Encore un peu de patience donc mais le résultat sera, sans aucun doute, à la hauteur de nos espérances.

E.Thoreux



Rue des Quatre Moulins (rue de l'Auberge de la Jeunesse).

Voici donc terminés ces travaux de consolidation des berges érodées par les crues capricieuses de ce ruisseau de l'Argentel, dues à l'augmentation des surfaces étanchées se situant en amont (ZI de Dinan-Quévert, ZA des Alleux, RN 176, etc...)

La rive entre le ruisseau et la voie communale est, comme le montrent les photos, matérialisée et soulignée par la mise en place de potelets en "bois étuvé" autorétroréfléchissants grâce aux véhicules éclairés en nuit.



Le Traversain



Le Traversain à Trélat en Taden (18 logements) Permis de Construire du 26/10/2012.

Après un retard dû, essentiellement, au choix du type de toiture et de l'entreprise finalement retenue, voici démarrés les travaux de construction des 18 logts financés par Dinan Codi Habitat.

Douze entreprises se répartissent les divers lots spécialisés.

- Terrassements-Gros œuvre-enduits-Voirie Réseaux Divers : SARL Ferreira de Ploufragan.
- Charpente bois-bardage bois : SCOB Bréal-sous-Monfort.
- Couverture et bardage zinc-étanchéité : SARL Villalon de Taden.
- Serrurerie : ATRIA Le Gall de Plérin.

- Menuiseries extérieures PVC : SARL Renault de Caulnes.
- Menuiseries intérieures bois : SARL Beucé de Yvignac la Tour.
- Cloisons sèches-Isolation-plâtrerie : ACI de Trégueux.
- Revêtements de sols-durs-souples-muraux : SARL Hervé de Liffré.
- Électricité-ventilation-téléphone-TV : SARL CPSE de Planguenoual.
- Sanitaire-plomberie-chauffage PAC : SARL CPSE de Planguenoual.
- Peinture : SARL Hamon de Hillion.
- Espaces verts-clôtures métalliques : Les Jardins de Trévion de Trédaniel.

L'Ordre de Service de démarrage des Travaux a été donné, officiellement, le 10 Mars 2014.

L'opération

"Le Traversain", géographiquement parlant est scindée en trois îlots:

L'îlot n°1 est situé au plus près des maisons du Bosquet. Il a démarré en premier. À partir de la mi-juin 2014, les murs à ossature bois vont être mis en place. À la fin Juillet, les bâtiments de cet îlot n°1 seront "hors d'eau, hors d'air".

Livraison prévisionnelle de l'îlot n°1 : le 4 Février 2015.

L'îlot n°2 est situé entre le lot 1 et le terrain de football. Livraison prévisionnelle : le 31 Mars 2015.

L'îlot n°3 est situé à droite, en venant du parking de la Maison du Temps Libre. Livraison prévisionnelle : le 24 Avril 2015.

La commune de Taden, en tant que lotisseur de l'opération se devra de réaliser, en parallèle, les travaux de création des "réseaux de surface" (eau potable, téléphone, électricité, éclairage public).

Belle coordination de ces interventions de finition en perspective.

Livraison totale de l'opération Le Traversain : le 11 mai 2015.

Travaux du bourg, 1^{re} tranche.



Travaux terminés mais non réceptionnés.

Les mois de Mars et Avril 2014 n'ont pas été favorables à la mise en place des « résines au sol ». Cependant, nous sommes en Mai, le temps passe, les risques d'accrochages ne sont pas nuls, aussi « l'ordre » de terminer ces travaux de « signalétiques » verticales (panneaux de police) et horizontales (résines au sol) a été donné pour être réalisés en même temps que la reprise du parking (voir ci-dessus).

Tout de même, à contrario, les gazons et plantations, grâce à cette pluviométrie, ont fière allure sur cette rue principale du Manoir.

Nous souhaitons qu'elles résistent bien au passage de leur premier été.

Travaux terminés et réceptionnés.

Cependant, la qualité du revêtement des espaces parking (parties en béton poreux, couleur ocre, appelé Hydromédia) n'a pas été acceptée en l'état, par le Maître d'œuvre ni par le Maître d'Ouvrage (la commune).

En effet, les experts du fabricant de ce produit, ainsi que l'entreprise l'ayant mis en place, ont reconnu, après quelques délais, toujours trop longs pour nous utilisateurs, qu'il y avait bien « malfaçon » et donc « obligation » de reprise de ces travaux.

Après « bataille » d'experts d'assurances, bien sûr, il a été convenu que ce parking devait être repris à partir du 2 Juin, pour être terminé le 6 Juin. La « Réception » sera proposée le 12 Juin 2014.

Travaux du bourg, 2^e tranche (du giratoire de Villeneuve au carrefour des rues du Manoir et de l'Asile des Pêcheurs).



La Maison du Couvent

La cour de « la Maison du Couvent », propriété du CCAS de Taden, n'avait donc pas été prise en compte dans l'estimation et la réalisation des travaux prévus au bourg de Taden.

Après consultation et proposition d'aménagement de cet espace attenant aux six logements loués par le CCAS, l'adjointe en charge a accepté de profiter de ce marché de travaux pour améliorer et organiser les accès et stationnements.

La dépense (22 128 €TTC) liée à ces aménagements a été prise en charge par le CCAS, propriétaire de cet espace.



Autorisations de TRAVAUX et demandes de PERMIS

/////

PERMIS DE CONSTRUIRE

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des Travaux
SAGORY Mathieu et GUIGO Pauline	5 La Grande Allée	construction maison individuelle
PAYET David et LEBRUN Caroline	11 La Prairie	construction maison individuelle
QUIBLIER Jean-Marc	Le Moulin du Motay	transformation d'un moulin avec extension en logement de fonction pour exploitant agricole
MELCHIOR Stéphane et Sophie	27 La Grande Allée	construction maison individuelle
DELEPINE Laurent	3 La Chaplaine	construction maison individuelle
DUFRESNE Marie-Annick	3 La Grande Allée	construction maison individuelle
HAUSTRATE Laurent	Potain	rénovation de 2 maisons accolées destinées à la location
HERVE Jean-Pierre et Marie-Christine	6 La Prairie	construction d'une maison individuelle
BARRAU Frédéric	2 Rés. La Chaplaine	construction d'une maison individuelle
KORALEWSKI Pascal	15 La Grande Allée	construction d'une maison individuelle
RONXIN Céline	10 La Prairie	construction d'une maison individuelle
GUILLLOT Jean-Luc	4 La Prairie	construction d'une maison individuelle

AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des Travaux
CHEENNE Daniel	21 rue de la Ville au Comte	pose d'un châssis de toit
PERENNES Audrey	57 La Grande Allée	édification clôture
GOURVIL Pierre	Route de Dinard La Pâquenais	modification enseigne
CARVENNEC Miguel	1 rue du Petit Bon Espoir	construction abri de jardin
BERNARD Christophe	1 La Garaye	construction d'une piscine
YRIS Gaëlle	16 Potain	ouverture d'une fenêtre de toit pour aménagement combles
STE	1 rue du Vent d'Autan	pose de panneaux photovoltaïques
LEGEAY Anne	26 rue de la Ville au Comte	isolation extérieure maison
POIRIER Eric	1 Le Haut du Bois	construction abri de jardin
DECHIPRE Geoffrey	Le Val Renard	remplacement de fenêtres
GARNIER Stéphane	2 La Bonnelais	aménagement de combles, rénovation toiture, changement portes et fenêtres et pose châssis de toit
SERINET Henri	7 Rés. du Moulin	construction abri de jardin
HAUSTRATE Laurent	17 bis rue Guérault	agrandissement d'une ouverture côté rue
THEBAULT Fabrice	25 Les Jardins de Trélat	extension habitation
NOURRISSON Bruno	67 La Grande Allée	clôture
HOREL Jean-Yves	19 Le Domaine	modifications d'ouvertures
CUGGER Gérard	19 Le Bois Coudray	mise en place d'une clôture
OVEL Thierry et Sophie	9 Les Jardins de Trélat	clôtures
EURL DINAROU (Hôtel Campanile)	13 Route de Ploubalay	travaux modifications aspect extérieur et travaux intérieurs d'embellissement
THEZAN Nicolas	3 La Prairie	construction abri de jardin
CHEENNE Raymond	20 rue de la Ville au Comte	extension garage
HERVE Claude	32 rue de la Ville au Comte	carport pour abri de véhicules
GOUPIL Daniel	9 rue de la Rabine	modification d'ouvertures
LE CALVEZ Emmanuel	9 La Prairie	clôtures
SCOP LA COOP-BIO Mr GOURVIL Pierre	Parc d'Activités Cap Rance	aménagement intérieur d'un magasin
LEDUCQUE Joseph	1 Beauregard	édification clôture (réfection mur existant + pose portail)
SAS VESTITI Mme ROUILLON	Zone de la Pâquenais	remplacement enseigne
BLANCHET Lomig	49 La Grande Allée	construction abri de jardin

État CIVIL

NAISSANCES

Le 03 décembre 2013
à SAINT-MALO
Tim THEBAULT
25 Les Jardins de Trélat

Le 18 décembre 2013
à DINAN
Hanaé SEGUIN
6 La Grande Allée

Le 1^{er} janvier 2014
à DINAN
Maëlla HELLO GODEFROY
13 rue du Bosquet

Le 03 janvier 2014
à DINAN
Ninon DUCHEMIN
13 Vildé

Le 07 janvier 2014
à DINAN
Romane BOIXIERE
2 Impasse de la Rabine

Le 12 janvier 2014
à DINAN
Youna HERVÉ
Vildé

Le 21 janvier 2014
à DINAN
Enzo PAZZAGLIA
18 bis rue Guérault

Le 28 janvier 2014
à DINAN
Léa FEUILLET
5 Le Courtil de Beauregard

Le 31 janvier 2014
à DINAN
Elsa BERHAULT
18 rue de la Grande Cocagne

Le 17 février 2014
à RENNES
Timothée JOUANGUY
26 rue de la Grande Cocagne

Le 21 février 2014
à DINAN
Timéo HERMANOVITS
27 rue du Pré d'Ahaut

Le 12 mars 2014
à DINAN
Ayden THORY LESCOUËT
7 Résidence Loc Maria

Le 13 mars 2014
à DINAN
Mathéo KROL
93 Le Domaine

Le 27 mars 2014
à RENNES
Madeleine GOMILA
89 Le Domaine

Le 02 avril 2014
à DINAN
Louise LABADIE
16 rue de la Grande Cocagne

Le 14 avril 2014
à DINAN
Gurvan DEMOULIN
14 Loc Maria

Le 10 avril 2014
à SAINT-MALO
Jules LEMOINE
22 Les Jardins de Trélat

Le 1^{er} mai 2014
à DINAN
Keysha HOUSSENI
29 rue de la Grande Cocagne

Le 12 mai 2014
à ST GREGOIRE (35)
Aëdan PROVOST
11 Résidence "Les Lavandières"

Le 16 mai 2014
à DINAN
Eden GAUTIER DJEBLI
Manoir de la Conninais

MARIAGES

Le 18 janvier 2014
Stéphane DUCLOS
et Caroline REBILLARD
18 Les Jardins de Trélat 22100TADEN

Le 31 mai 2014
Jimmy TELLIER
et Laëtitia PUCHAUD
12 Hameau des Grandes Touches

DÉCÈS

Le 26 octobre 2013
à DINAN
Albert HOREL
28 Loc Maria

Le 21 novembre 2013
à TADEN
André GRIGNON
85 Le Domaine

Le 04 décembre 2013
à TADEN
Christian SANQUER
3 Les Landes Basses

Le 26 décembre 2013
à SAINT-MALO
Henri MENARD
Les Portes

Le 11 février 2014
à DINAN
Jacqueline CHAUVIN ép. FEUCHER
11 Potain

Le 20 février 2014
à RENNES
Annaïg GAUDIN
95 Le Domaine

Le 20 mars 2014
à DINAN
Roger PEROUX
9 Le Domaine

Le 04 mai 2014
à PLEUDIHEN-SUR-RANCE
François BRUGALAY
4 Jardin des Alleux

Le 18 mai 2014
à TADEN
Edmond GRANDMOULIN
30 Le Domaine



La solidarité pour nous n'est pas un vain mot



Le CCAS est un établissement public communal autonome qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées, telles que :

- Le CLIC du pays de DINAN
- Le Conseil Général
- La M.D.P.H (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- L' A.P.F (Association des Paralysés de France)
- L' U.D.A.F (Union Départementale des Associations Familiales)
- La C.A.F, la C.P.A.M, etc

Il est géré par un conseil d'administration et dispose de son

propre budget.

Le conseil d'administration du CCAS est composé de plusieurs personnes :

Le Maire qui en est le Président, 5 membres nommés par le Maire, représentant différentes associations et 5 membres élus du conseil municipal.

Le CCAS peut vous soutenir et vous conseiller dans différentes situations : difficultés durables ou passagères, isolement, handicap ...

Toute personne déposant une demande d'aide auprès de la mairie ou de Jean-Paul Le Tiran, Adjoint en charge des affaires sociales, sera reçue en rdv par M. Le Tiran, afin de mieux appréhender et évaluer les difficultés rencontrées.

Cette rencontre permettra, de vous apporter

un soutien, des conseils et un suivi.

Pour vous aider au mieux dans vos démarches de la vie quotidienne, les membres du conseil d'administration du CCAS sont en cours d'élaboration d'un « annuaire », sur lequel figureront les n° utiles, tels que : Caf, pôle emploi, la mission locale etc...

Enfin le CCAS accorde une attention toute particulière à ses aînés en organisant le traditionnel repas/rencontre, prévu cette année le dimanche 19 octobre à la MTL à TRELAT.

Jean-Paul Le Tiran : votre élu référent au CCAS. Pour le contacter, merci de vous rapprocher de la mairie au **02 96 87 63 50** ou d'adresser un courriel à taden.mairie@wanadoo.fr à l'attention de Monsieur Jean-Paul Le Tiran.

Un écrivain public à votre écoute

Nouveauté à Taden !

De multiples situations de la vie quotidienne exigent d'être mises en mots. Mais chacun ne sait pas forcément trouver les formules adéquates correspondant précisément à sa pensée ou aux sollicitations de son destinataire.

Le manque de temps ou de goût d'écrire peut également être à l'origine d'un courrier bâclé ne traduisant pas correctement le message qui s'impose ou les réflexions que l'on souhaite transmettre.

Pour aider ceux qui le souhaitent à rédiger ou réécrire leurs divers

courriers, la municipalité a fait appel à Noëlle du Guerny, écrivain public, pour assurer tous les quinze jours une **permanence gratuite** à la mairie.

Basée à Dinard, Noëlle du Guerny a créé MOTS CROISES, un service d'écrivain public pour tous vos travaux d'écriture et de correction.

Journaliste pendant plus d'une quinzaine d'années, elle vous propose son savoir-faire pour la rédaction de vos courriers et écrits de toute nature : lettre de motivation, courrier administratif, demande d'allocations, réclamation, courrier personnel... Confier la

réalisation de vos écrits à 'Mots Croisés' c'est l'assurance d'une écoute attentive, d'une stricte confidentialité et d'une prestation de qualité.

PERMANENCES MAIRIE DE TADEN

Lundi 30 juin 2014, de 16 h à 18 h

Mardi 15 juillet 2014, de 10 h à 12 h

Lundi 4 août 2014, de 16 h à 18 h

Lundi 25 août 2014, de 16 h à 18 h

MOTS CROISES - Noëlle du Guerny
06 62 39 88 98
noelle.duguerny@wanadoo.fr

INFOS Divers

Les *médailleurs* du travail

Médailles	Récipiendaires
GRAND OR	Madame LEVEQUE Danielle, TADEN - technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE à SAINT-BRIEUC
GRAND OR	Madame MAHE Brigitte, TADEN - Responsable de dossiers - assistante, S.A.S STREGO à ANGERS
OR	Monsieur LE JEUNE Georges, TADEN - Technicien supérieur, TR2S SAS à DINAN
ARGENT	Mme Marie-Thérèse COCHET - Employée municipale - (médaille d'honneur communale, départementale et régionale)
ARGENT	Stéphane COMMEUREUC - Employé municipal - (médaille d'honneur communale, départementale et régionale)

Feux de plein air, rappel de la réglementation



Pour des raisons de sécurité et de respect du voisinage, les feux à l'air libre sont réglementés.

Afin de prévenir les risques d'incendies en saison sèche, les particuliers, comme les professionnels, sont soumis à une réglementation des feux de plein air.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année.

Nocives pour la santé et polluantes, les fumées peuvent être à l'origine de troubles de voisinage. Le brûlage peut également provoquer des incendies.

Les déchets verts sont les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires. Ils constituent des déchets ménagers, qu'ils soient

produits par les ménages, les entreprises ou les collectivités territoriales. Pour éliminer les déchets verts, des solutions alternatives existent : valorisation en paillage et en compostage individuel, et le dépôt en déchetterie.

Le non respect de ses dispositions expose le contrevenant à une amende de 3^e classe pouvant s'élever à 450 €.

FICHE d'information

Service de **portage de repas** à domicile

La mairie de Taden avec le concours du CESP

(Comité d'Entraide et des Services à la Personne) a mis en place un service de portage de repas à domicile depuis 2011

Ce service s'adresse à qui ?

Aux personnes âgées, handicapées ou rentrant d'hospitalisation.

En quoi consiste t-il?

Ce service de portage de repas permet d'avoir à domicile des repas chauds, livrés chaque jour.

Les menus sont élaborés par l'ESAT Les Pifaudais et sont préparés en fonction du régime alimentaires de chacun.

Composition d'un menu : Potage, entrée, viande ou poisson, légumes et/ou féculents, dessert, yaourt ou fromage et pain.

Ce service est-il payant ?

Oui, 9,45 € par repas pour la première personne et 9,00 € pour la seconde.

Comment s'inscrire ?

Il faut contacter le CESP à CAP OUEST, Rue de la Mousson à Taden. Téléphone : 02 96 84 44 88

Ou Jean-Paul LeTiran (Adjoint aux affaires sociales et CCAS), à la Mairie, au 02 96 87 63 50

Comment se déroule le portage ?

Livraison directement à votre domicile du lundi au samedi, sauf jours fériés.



Carte Nationale d'Identité - *Passeport*

Pièces pour passeport

Rendez-vous obligatoire au 02 96 39 22 43

Imprimé CERFA	A retirer dans votre mairie - Remplir en capitales et en noir
Epouses et mères	Uniquement le nom de naissance
Photos d'identité	2 photos officielles datant de moins de 3 mois, non découpées, sans lunettes, sans col roulé, sans barrettes, bouche fermée, oreilles dégagées
Pièces d'identité	Carte nationale d'identité, même invalide, et sa photocopie recto verso Ancien passeport et sa photocopie
Justificatif de domicile	Un original de moins de 3 mois et sa photocopie (facture d'eau, d'EDF, loyer, bail, impôts...)
Personne hébergée	Pour un adulte résidant chez ses parents ou chez une autre personne, fournir une attestation de l'hébergeant, sa pièce d'identité accompagnée d'une photocopie
Extrait d'acte de naissance	Souhaitable dans tous les cas (notamment en cas d'accents sur le nom de famille, de tirets entre les prénoms...)
Perte ou vol	Fournir la déclaration de perte ou vol de l'ancien passeport
Mineurs	Remplir et signer l'autorité parentale en page 3 du Cerfa et fournir la pièce d'identité du signataire et sa photocopie. En cas de séparation ou divorce, fournir le jugement original précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant
Timbres fiscaux	Adultes : 86 € Mineurs : 42 € de 15 à 18 ans 17 € - de 15 ans

Pièces pour Carte d'identité

Imprimé CERFA	A retirer dans votre mairie - Remplir en capitales et en noir
Epouses et mères	Uniquement le nom de naissance
Photos d'identité	2 photos officielles datant de moins de 3 mois, non découpées, sans lunettes, sans col roulé, sans barrettes, bouche fermée, oreilles dégagées
Justificatif de domicile	Un original de moins de 3 mois et sa photocopie (facture d'eau, d'EDF, loyer, bail, impôts...)
Personne hébergée	Pour un adulte résidant chez ses parents ou chez une autre personne, fournir une attestation de l'hébergeant, sa pièce d'identité accompagnée d'une photocopie.
Extrait d'acte de naissance	A demander à la Mairie du lieu de naissance si la carte d'identité n'a plus de validité depuis plus de deux ans ou présenter votre passeport s'il est toujours en cours de validité ou si la date de validité est passée depuis moins de deux ans.
Perte ou vol	Fournir la déclaration de perte ou vol.
Mineurs	Remplir et signer l'autorité parentale en page 3 du Cerfa et fournir la pièce d'identité du signataire et sa photocopie. En cas de séparation ou divorce, fournir le jugement original précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant.
Timbres fiscaux	25 € si la carte d'identité ne peut être restituée (perte ou vol)

10+5 ans
La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.

>>> L'Etat simplifie vos démarches <<<

- Les cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 seront valables 15 ans.
- Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.
- Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.
- Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.

www.interieur.gouv.fr | www.diplomatie.gouv.fr

Agenda de l'Été et de l'Automne

Juin



14 FEU DE LA SAINT JEAN
Taden Animation
Juin

22 PECHERIE
Amicale des chasseurs
Étang de Trélat
Juin

24 LOTO
Club de l'amitié
Salle Neuville
Juin

28 KERMESSE
Amicale laïque
Juin

Juillet



6 REPAS de FIN D'ANNEE
Entrez dans la Danse
Salle MTL
Juil

6 VIDE GRENIER
Taden Animation
Manoir
Juil

Août



1 Projection Courts métrages
Taden Culture et Patrimoine
Manoir de la Grand'Cour
Août

17 VIDE GRENIER
Taden Animation- Manoir.
Août

Septembre



3 GRILLADES
Club de L'Amitié
Salle Neuville.
Sept

21 THE DANSANT
Club de l'Amitié
Salle MTL
Sept

30 LOTO
Club de l'amitié
Salle Neuville
Sept

Octobre



19 REPAS DU CCAS
Salle MTL
Oct

25 JAMBON A L'OS
Club de l'amitié
Salle MTL
Oct

Novembre



8 REPAS
Triathlon
Salle MTL
Nov

19 COUSCOUS
Entrez dans la Danse
Salle MTL
Nov

22 CONCOURS D'ALUETTE
Club de L'Amitié
Neuville
Nov

Décembre



1 CONCOURS DE BELOTE
Club de l'amitié
Salle MTL
Dec

4 ASSEMBLEE GENERALE- Club
de pétanque- Salle Frémur
Dec

7 THE DANSANT
Club de l'amitié
Salle MTL
Dec

12 ARBRE DE NOEL
Amicale Laique
Salle MTL
Dec

13 REPAS DE NOEL- Club de
l'Amitié- Salle MTL
Dec

14 MARCHE DE NOEL
Taden Animations
Manoir
Dec

28 THE DANSANT
Club de l'Amitié
Salle MTL
Dec

Les *victimes tadennaises* de la Grande Guerre (2^e chapitre)



11 novembre 1918 : l'armistice est signée. C'est la fin de la guerre. Mais la victoire est amère. Les 1 500 000 de poilus français morts au champ d'honneur laissent 600 000 veuves, 760 000 orphelins et sans doute autant de « veuves blanches », ces jeunes filles endeuillées par la perte de leur fiancé. Trois millions d'hommes ont été blessés dont 1 million d'invalides et 21 000 « gueules cassées », mutilés du visage. La grippe espagnole achève le carnage des tranchées en faisant 400 000 morts.

Le choc de la Grande Guerre détermine les communes à rendre hommage aux victimes en érigeant un monument aux morts pour la Patrie et cela d'autant plus que bon nombre de familles n'ont pu donner de sépulture à leur proche mort sur le front. L'état peut intervenir en accordant une subvention mais en général les communes et les souscriptions populaires couvrent la totalité des dépenses. C'est le cas à Taden.

Le 8 août 1920, le conseil municipal de la commune se réunit sous la présidence de M. Ramard, Maire. Voici le texte de la délibération "Le maire expose que le monument qui doit être élevé à la mémoire des morts pour la France est terminé sur le chantier de M. Hebert, qu'il va être incessamment

élevé et demande au conseil ce qu'il y a lieu de faire lors de son inauguration. Le Conseil, après avoir délibéré, fixe au dimanche 12 septembre prochain l'inauguration du dit monument et décide de faire à cette occasion célébrer un service et faire bénir le monument. Il décide en outre qu'il sera fait le même jour une fête aux poilus avec banquet offert aux poilus et par souscription pour les autres personnes, autorise le maire à traiter pour le banquet avec un restaurateur au mieux des intérêts de la commune. Il sera procédé par soumission cachetée remise à la mairie. Au cas où il n'y aurait pas d'adjudicataire dans la commune, le maire pourra traiter avec un étranger. L'après midi comprendra: course aux chevaux, courses à bicyclettes, jeux divers, bal champêtre et feu d'artifice. Le conseil ajoute que la somme de 2808,13 francs, portée au budget primitif de 1920 pour construction d'une mairie sera employée à due concurrence au paiement des dépenses de la fête et en cas d'insuffisance, autorise le maire à prendre le surplus sur les fonds disponibles de la commune à hauteur de 200 francs.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de faire dire une messe le dimanche 12 septembre prochain avec intention des morts pour la France et

de faire procéder ensuite à la bénédiction du monument élevé à leur mémoire, émet le vœu que cette messe soit célébrée par un ancien combattant et se faisant l'interprète de la population toute entière, prie M. Guillard de vouloir bien remplir cette double mission pour ses anciens camarades. Le maire est chargé de faire parvenir cette délibération à M. Guillard et à M. le Recteur de Taden.»

Le 10 octobre 1920, le conseil autorisera le Maire à délivrer un mandat de 2300 Francs à M. Hébert pour le monument aux morts. « la dite somme à prendre sur celle prévue au budget et sur les fonds disponibles provenant de la souscription faite dans la commune pour le dit monument »

Le 24 juillet 1921, lorsqu'il faudra régler la facture de M. Bignon, marbrier à Dinan, relative à deux plaques posées sur le monument pour un montant de 210 F, le conseil décidera que « La souscription faite à ce sujet n'ayant donné que 115 francs, la différence de 95 f sera payée par la commune.»

À la demande de la population, un deuxième monument sera élevé dans le cimetière de Trélat.

Le monument aux morts de Taden sera inauguré à son emplacement actuel lors de la cérémonie du 8 mai 2006.

Ils sont tombés au combat

Date décès	Lieu du décès	Précisions sur décès	Nom Prénom	Situation de famille	âge	Lieu d'habitation	Profession
13 mars 1916	Entre Fleury et Douaumont (Meuse)	Tué à l'ennemi	THOMINIAUX Jean-Baptiste	Marié	34	La Fourcherails	?
9 mai 1916	Tranchées de Mort-Homme (Meuse)	Éclat d'obus à la tête	GUITTON Marie-Ange	Marié	36	?	Son épouse travaille au café Nicolas à Carheil
8 août 1916	Fleury devant Douaumont (Meuse)	Tué à l'ennemi	MALARD Joseph	Marié	34	?	?
27 août 1916	Hôpital temporaire à Salonique (Grèce)	Suites de blessures de guerre	DELANOS Jean	Cél.	26	La Pontais	laboureur
31 août 1916	Méharicourt (Somme)	Tué à l'ennemi	LEFORESTIER Albert	Cél.	22	A de la famille à la Mérielle ?	
25 sept. 1916	Bouchavesnes (Somme)	Tué à l'ennemi	GUERIN Jean-Marie	Cél.	20	Neveu du vicaire de Taden	?
26 sept. 1916	Hôpital temporaire à Salonique (Grèce)	Fièvre typhoïde	HAMON Albert	Marié	41		
25 oct. 1916	Souhesmes (Meuse)	Blessures de guerre	BLEUVIN Henri	Cél.	20	Vildé	Marin pêcheur comme son père?
2 déc. 1916	Au nord de Fort de France (Martinique)	Disparu en mer	BILY Eugène	Cél.	19	Les Landes Basses	Marin pêcheur comme son père?
26 avril 1917	Mont Cornillet (Marne)	Tué à l'ennemi	LEROUX Jean	Cél.	21	Grand-mère au bourg	?
7 mai 1917	Villers Marmary (Marne)	Blessures de guerre	ESNAULT Ferdinand	Cél.	28	Corseul	Laboureur
21 mai 1917	Rade du port de Dunkerque	Sur le torpilleur d'escadre "Bouclier"	NICOLAS Ange	Cél.	24	Carheil	Son père y tient le café
25 mai 1917	Mont Cornillet (Marne)	Tué à l'ennemi	COUDRAY Mathurin	Cél.	22	Le Rocher	?
27 mai 1917	Hôpital auxiliaire de Cognac (Charente)	Blessures de guerre	MARTIN Henri	Cél.	21	La Salle	?
14 juin 1917		À bord du vapeur "Tunisie"	CHEROT Henri	Cél.	28	La Jannais	Chauffeur sur bateaux
9 juillet 1917	Hôpital temporaire de Dijon	Méningite contractée au service	DELAMOTTE Marie- Ange	Cél.	24	La Moisenie	?
20 août 1917	Bois des Courières (Meuse)	Blessures de guerre	RICHARD Marcel	Cél.	23	?	?
13 oct . 1917	Hôpital de Glorieux (Verdun Meuse)	Blessures de guerre	RAULT Eugène	Cél.	21	La métairie d'Ahaut	Parents cultivateurs
30 mars 1918	Assainvilles (Somme)	Tué à l'ennemi (disparu)	HAMONIAUX Jean-Marie	Cél.	20	Launay	Parents cultivateurs
5 mai 1918	Maignelay (Oise)	Blessures de guerre	JOSSE Eugène	Cél.	21	Bourg	Père charretier
31 mai 1918	Tigny (Aisne)	Tué à l'ennemi	BOUVIER Auguste	Cél.	22	Le Portail	Père couvreur
4 juin 1918	Cutry (Aisne)	Tué à l'ennemi	LABBE Jean	Cél.	24	La Pontais	Père laboureur
9 août 1918	Le fretoy (Oise)	Tué à l'ennemi décoré de la croix de guerre	RENAULT Emile	Cél.	21	Vildé	Père menuisier
23 août 1918	Villers-Cotterets (hôpital)	Blessures de guerre	ROCHARD François		22	A de la famille à la Jannais	?
15 déc. 1918	Hôpital de Brest	Grippe	DELANOE Marie- Joseph	Cél.	25	Trélat	Marin pêcheur

Manoir de la GRAND'COUR

/////

TADEN

Manoir de la Grand' Cour

XIV^e siècle



Visites guidées 2014,

Tous les mardis

Du 1^{er} Juillet au 26 Août

à 15h00

*Dans le bourg pittoresque de Taden, à 5 min de Dinan en voiture, se dresse le manoir de la Grand'Cour, superbe édifice du XIV^eme siècle, classé Monument Historique. Comptez environ 1h pour la visite de ce joyau de l'architecture médiévale, exemple parfait du savoir-faire des entreprises spécialisées dans la rénovation de bâtiments classés. **Tarifs : Adulte 3 €, Jeune 12-18 ans 2 €***



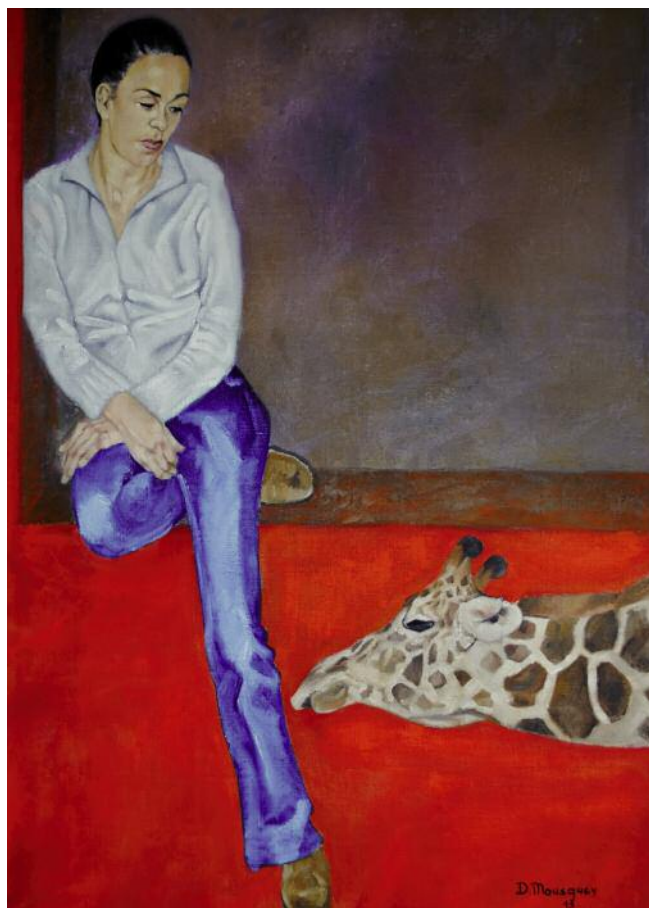
INFORMATIONS : Office de Tourisme Dinan-Vallée de la Rance
9 rue du Château, tél : 02.96.876.976, www.dinan-tourisme.com
Rendez-vous : Entrée du Manoir

EXPOSITIONS au Manoir

/////

Delphine *Mousquey-Polge*

Du 1^{er} au 15 août



Autodidacte, Delphine Mousquey-Polge n'a jamais fréquenté une école d'art. Pourtant elle a vécu, respiré et discuté de couleurs, de formes et d'art toute sa vie.

Toute petite, elle accompagnait son père dans ses cours aux Beaux-Arts ou "jouait à faire semblant" dans son atelier de restauration d'œuvres. Elevée dans une famille d'artistes, puisque sa mère n'est autre que Marie-France Piel, Delphine confie avoir toujours voulu mettre en couleurs et embellir le monde qui nous entoure.

À partir de techniques mixtes (caséine, encre, pastels secs, pigments, etc) elle peint des scènes intimistes où elle essaie d'explorer à sa manière un monde plus proche de nous, plus "humain".

Rétrospective des œuvres de *François Dubois*

Du 16 juillet au 31 juillet 2014
(en présence de l'artiste)



Bien connu des Dinannais, François Dubois a souvent exposé ses œuvres à la bibliothèque municipale de Dinan, à l'église Anglicane et dans ses différents ateliers et galeries, tant à Dinan (rue de la Poissonnerie, rue Haute Voie, rue Sainte Claire) qu'à Léhon et Saint Cast, où il réside désormais.

La peinture de François Dubois n'est pas simplement l'image d'une réalité sans équivoques, elle recèle une foule de visions intérieures qui en estompent la netteté et nous ouvrent les portes du rêve et de la poésie.

Journée
du **Patrimoine**

Dimanche 21 septembre

Manoir de la Grand'Cour ouvert de 10h à 12h et de 14h à 18h

Visites guidées du Manoir et de l'église à 10h, 14h et 16h
(départ cour du Manoir) - Entrée gratuite

Une nouvelle équipe à la *bibliothèque* !



Depuis 1988, année de l'ouverture de la bibliothèque municipale, se sont succédés quelques Régisseurs(ses).

Après le départ de Monique en décembre, qui avait comptabilisé près de 10 années au service de la bibliothèque, c'est Janine qui a souhaité passer la main, après 15 années de bénévolat dont 4 en tant que Régisseuse, afin de s'adonner à de nouveaux loisirs.

La bibliothèque municipale est riche de plus de 7000 ouvrages. Entre autres, romans, documentaires, policiers, bandes dessinées, ... un très grand éventail de livres à destination des jeunes et tout petits enfants.

En 2011, 144 livres ont été achetés (100 pour les adultes et 44 pour les enfants), en

2012 c'est 135 (81 pour les adultes et 54 pour les enfants) et en 2013, 136 (99 destinés aux adultes et 37 aux enfants). Pour 2014, les achats vont s'étaler sur toute l'année, en fonction des nouveautés et du budget accordé par la municipalité.

Plus de 180 inscrits, dont environ 5 à 6 % d'abonnés venant de communes environnantes, telles que Saint-Samson, Pleslin-Trigavou, Dinan...) Tous des lecteurs assidus, appréciant l'accueil, le calme, et les nouveaux arrivages de titres en tous genres.

Outre les abonnés, la bibliothèque est fréquentée par les élèves des écoles primaire et maternelle, accompagnés de leur instituteur(trice), les petits du jardin d'enfants (accompagnés) et les assistantes maternelles avec les enfants.

Ce qui manque à ce jour, c'est une connexion internet, afin de pouvoir se documenter et répondre au mieux à une demande de titre ou d'auteur...

L'équipe de bénévoles, réfléchit sur la possibilité de développer un espace internet, avec un bénévole qui guiderait et donnerait des cours, et/ou, un ordinateur à disposition du public, afin que chacun/chacune, puisse naviguer au moins une fois sur internet.

Le manque de place sera peut-être un frein à ce beau projet.

L'équipe de bénévoles :

- Annick Letirand, Régisseuse
- Marie-Thérèse Vaudelet, Sous-régisseuse
- Martine Padelou et Françoise Boivin, les 2 dernières recrues.

Elles vous accueillent au 23 rue Guérault.

Le lundi de 16h à 18h

Le mercredi de 16h à 18h

Le samedi de 10h à 11h30

Tél. 02 96 87 59 90

Tarif abonnement : 10 € par an pour toute la famille, (peu importe le nombre de personnes)

Location : maximum 3 livres par passage. 1 passage toutes les 3 semaines



Taden, Culture & Patrimoine : Côte & Courts

Si les conditions climatiques le permettent, l'association "Taden, Culture & Patrimoine" proposera dans le cadre du "Temps des estivales" organisé par Dinan Communauté une projection de "courts métrages" en plein air dans l'enceinte du manoir de la Grand'Cour à Taden le vendredi 1^{er} août 2014 à partir de 21h30.

Cette soirée "Côte & Courts" placée sous le signe de la convivialité sera l'occasion de découvrir dans un cadre exceptionnel des films inédits tout public qui raviront les petits et les grands.

A ne manquer sous aucun prétexte.

Pour tout renseignement,
contacter le 06 87 76 84 19.

Olivier NOEL



Au Fil des Marques

AU FIL DES MARQUES, la nouvelle enseigne leader en France du déstockage de vêtements de marques (plus de 100), a ouvert son 24^e magasin à Taden le 7 mai 2014, dans la zone de Cap Rance. Cette PME de 200 salariés a développé, depuis 26 ans, un réseau de magasins en France et en Suisse.

Sur les 1000m² de cette nouvelle unité commerciale, on trouve des vêtements homme, femme, enfant ainsi que des chaussures et autres accessoires. L'objectif affiché est de contenter toute la famille. Ici pas de collection saisonnière hiver ou été, les rayons sont renouvelés toutes les semaines.

Après avoir sillonné toute la Bretagne et la volonté d'y ouvrir un second magasin (le premier étant Lanvollon), pourquoi avoir retenu Taden ? Ce choix est apparu évident selon Chadhia BENKRIMA, la directrice générale du groupe VESTITI (vêtements en italien) propriétaire de la marque AU FIL DES MARQUES. Les arguments mis en avant : la proximité de la quatre voies

St Brieuc St Malo, proche d'enseignes porteuses comme INTERMARCHÉ, DECATHLON, MAGASIN VERT, un grand parking à disposition et également le manque sur cette zone d'enseignes commerciales de vente de textile de marque.

La mutation économique de la région se portant de plus en plus vers le tourisme et l'arrivée de nouveaux résidents actifs sur Taden et Dinan ont également été déterminants pour cette implantation.

Comme chez son voisin COOP BIO, lui aussi nouveau dans la zone, on sent la volonté forte de recruter et de former de la main d'œuvre locale. Dès l'ouverture, ce sont déjà 10 emplois qui ont été créés par AU FIL DES MARQUES. Ces deux nouveaux arrivants ont un souhait en commun,



celui de voir de nouvelles enseignes leur emboîter le pas et ainsi redynamiser la zone de Cap Rance. En tant que Tadenais, on ne peut que se réjouir de cet état de fait.

Sylvie, Camille et leurs collègues vous accueillent du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h00 à 19h30 et en continu le samedi de 9h30 à 19h30.



LA COOP BIO a ouvert à Taden zone de Cap Rance le 18 février 2014.

Bien qu'ayant ouvert son 1^{er} magasin coopératif bio à St Malo en 1993 et le second à la Richardais en 2005, il faut remonter aux années 80-90 à Dinan pour retrouver l'origine du projet. A l'époque les premiers consommateurs s'organisent en groupement d'achats loi 1901. C'est en quelque sorte un retour aux sources pour la coopérative de produits biologiques.

A l'ouverture de St Malo, on comptait 50 souscripteurs, mais le succès fut tel que deux ans plus tard, 450 familles fréquentaient assidûment les lieux et le chiffre d'affaire prévisionnel multiplié par deux en un an.

La Coop Bio

C'est ainsi qu'en 1995, Pierre GOURVIL co-gérant à l'époque, déclarait « *Nous avons travaillé dur à la réussite de l'entreprise et notre ambition aujourd'hui est, entre autres, de s'ouvrir à tous. Pour cela, nous voulons changer de statut et devenir une Scop* ». Ainsi naquit la première Société coopérative ouvrière de production de St Malo. C'est une entreprise dont

les salariés sont associés majoritaires. Elle repose sur leur pleine participation à la gestion, aux décisions et aux résultats. Mais il y a toujours un dirigeant, un gérant, qui est élu. C'est lui qui prend les décisions au quotidien.

Avec l'ouverture de son magasin de Taden, dans un bâtiment clair et accueillant, l'objectif de COOP BIO est d'être ancré localement avec ses clients qui sont situés aussi bien rive gauche que rive droite de la Rance. La volonté est également de créer des emplois sur place. A l'heure actuelle, la coopérative approche les 50 salariés, dont 7 à Taden.

Pierre GOURVIL, toujours à la tête de la Scop 20ans après, revendique la

nature citoyenne de l'entreprise « *En réhabilitant une friche commerciale, nous rejoignons le souci des élus locaux de voir notre environnement local évoluer de façon cohérente* ».

Avec ses 600m² de surface de vente et 400m² pour la partie stockage, Taden sert de base logistique pour les deux autres magasins existants. Et Pierre GOURVIL d'ajouter « *...notre nouvel outil nous permettra également de jouer un rôle d'opérateur intermédiaire de type 'circuit local court' à destination des professionnels, associations, collectivités ou pour des besoins à caractère événementiel...* ».

La majorité des produits proposés chez COOP BIO sont issus de Bretagne, en essayant au mieux de faire travailler les entreprises locales, ou de régions proches. De fréquentes dégustations sont proposées.

Thomas et son équipe vous accueillent du lundi au jeudi de 9h à 13h et de 14h30 à 19h et en continu le vendredi et samedi de 9h à 19h. Jamais ouvert les dimanches et jours fériés.

La Pêcherie du **club de football**



Malgré des conditions météorologiques très capricieuses, 84 pêcheurs ont répondu présent pour en découdre avec les 100 kilos de truites lâchées dans l'étang de Trélat.

Le nombre de prises a varié selon l'emplacement choisi par les

participants, mais aucune des 4 grosses truites n'a trouvé preneur au cours de cette journée.

Toutes les femmes et les enfants ont été récompensés. Le panier garni a été gagné par M. Plenchette.

Les lots ont été remis par Mme Thoreux maire de Taden et Isabelle Leclerc présidente du club de football.

Résultats des femmes :

- | | |
|------------------|-----------|
| 1 • Montreuil I. | 3 prises. |
| 2 • Adize A. | 2 prises. |
| 3 • Marquet V. | 0 prise |

Résultats des enfants :

- | | |
|-----------------|------------|
| 1 • Besnard M. | 18 prises. |
| 2 • Darcourt T. | 8 prises. |
| 3 • Goumont G. | 1 prise. |
| 4 • Lorre T. | 1 prise |

Les 3 derniers Crosnier K., Dolphin et Campan K. 0 prise.

Un trophée a été remis à Combescot.B meilleur enfant de Taden.

Résultats des hommes :

- | | |
|--------------------|------------|
| 1 • Alexandre J. | 28 prises. |
| 2 • Montreuil P. | 17 prises. |
| 3 • Michonnet J.L. | 15 prises. |
| 4 • Lemée V. | 14 prises. |
| 5 • Darcourt P. | 6 prises. |
| 6 • Duperret D. | 5 prises. |
| 7 • Chopin | 5 prises. |

1^{er} trophée offert par la Mairie a été remporté par Gilbert J. 15 prises.

Réseau ferroviaire Bretagne nord

Il faut impérativement désenclaver le Pays de Dinan pour développer sa vie économique, administrative, scolaire et sociale.

En conséquence il faut améliorer les liaisons ferroviaires.

Objectifs :

- Dinan/Saint-Malo, en moins de 35 minutes sans changement de train à Dol.
- Dinan/Rennes, en moins de 55 minutes sans changement de train à Dol.

- Dinan/St Brieuc, en moins de 45 minutes.

Sans oublier la desserte des gares intermédiaires (Miniac, Dol, Plancoët, Lamballe, etc.)

Nous devons peser sur les décideurs de ces équipements publics.

La voix des élus du territoire est un élément déterminant pour cette action.

Votre adhésion à l'Association Ferroviaire Bretagne Nord, qui porte ce projet, sera le meilleur moyen de contribuer à sa réussite en mutualisant nos efforts.



Contact :

M. Théo Marteil Président
06 83 29 89 32
theomarteil@yahoo.fr

École de football

Les effectifs pour la saison 2013-2014 sont les suivants :

Catégorie U6 (2008) : 11 licenciés dont 1 de Corseul Languenan.

Catégorie U7 (2007) : 8 licenciés dont 2 de Corseul Languenan.

Catégorie U8 (2006) : 5 licenciés dont 1 fille

Catégorie U9 (2005) : 9 licenciés

Catégorie U10 (2004) : 7 licenciés dont 2 filles

Catégorie U11(2003) : 14 licenciés dont 1 de Corseul languenan

Catégorie U12 (2002) : 2 licenciés dont 1 fille

Catégorie U13 (2001) : 4 licenciés dont 2 filles

Catégorie U14(2000) : 4 licenciés

Rappel :

Nous sommes en entente avec le club de Corseul Languenan des U6 aux U11 et en entente avec le club de Ploubalay des U12 aux U14 (il faut ajouter le club de Matignon pour les U14/U15).

L'encadrement des plus jeunes (U6/U7) est assuré par Claude, Guillaume et Christophe. Cette équipe possède des graines de futurs bons footballeurs.

Pour les U8/U9 nous avons Jack et Romain dont le groupe est de qualité. En U10/U11 Gérard, Jacki (pour la partie administrative), Alain et Philippe. Ce groupe obtient des résultats intéressants.

Jean Claude et Jessy gèrent les U12/U13, l'effectif est juste et les résultats s'en ressentent.

Thierry (avec Karim de Ploubalay) s'occupe des U14/U15, beaucoup de difficultés pour jouer à onze mais cela



Les encadrants, la présidente et le trésorier

semble résolu grâce au club de Matignon.

Georges s'occupant de l'organisation des plateaux officiels et amicaux pour les débutants, de la logistique pour le transport avec l'aide des parents. Il prépare les maillots, les chasubles et les ballons pour tous les débutants. Il faut saluer son travail important dans notre groupe, de plus il amène toujours de nouvelles idées pour faire avancer notre club.

Bien sûr Robert apporte son expérience d'ancien footballeur professionnel à toutes ces jeunes pousses. Il participe avec engagement aux entraînements des plus petits aux plus grands. Nous tenons à le remercier ainsi qu'André et Jack qui l'aident dans l'amélioration des qualités techniques de nos espoirs.

Bravo à tous pour votre implication aux services de la jeunesse.

Communiqué important

Mercredi 18 juin nous organisons une porte ouverte pour les garçons et filles (nés entre 2009 et 1999) qui aimeraient pratiquer le football.

Des démonstrations seront mises en place, vous pourrez faire connaissance avec notre encadrement. Les inscriptions seront prises sans engagement, une période d'essai pourra être proposée en début de saison.

La licence est proposée à 50€ (Bons CAF acceptés) avec un tarif dégressif à partir de 3 enfants (le club fournit une paire de chaussettes).

Entrez dans la danse

L'association " entrez dans la danse " a organisé en mars, comme chaque année, sa soirée dansante costumée. Les personnes portant les plus beaux costumes ont été récompensées.



La vie de nos ÉCOLES

Rentrée scolaire 2014, les inscriptions sont ouvertes

Inscrivez vos enfants
dès maintenant.

Les parents des enfants nés en 2011 ou les nouveaux arrivants sont invités à venir inscrire leurs enfants auprès de la Mairie. Les inscriptions faites au plus tôt permettent d'anticiper au mieux les effectifs de la rentrée scolaire 2014-2015.

Il faut vous présenter à la Mairie avec :

- Le livret de famille.
- Le carnet de santé de votre enfant.
- Un certificat de radiation, pour les enfants qui arrivent d'une autre école.

Inscription auprès de la Mairie aux heures d'ouverture (sur le site de la mairie). Tél : 02 96 87 63 50

La Rentrée scolaire 2014 est prévue
Le Mardi 2 Septembre 2014.

PORTES OUVERTES A L'ECOLE MATERNELLE du MOULIN

L'Ecole Maternelle du Moulin située
Rue Monpertuis à TADEN organise
une matinée « Portes Ouvertes »
LE SAMEDI 21 JUIN 2014
de 10 H à 12 H.

C'est l'occasion pour les parents
qui le souhaitent de venir visiter
les locaux de l'Ecole Maternelle.
Ils seront accueillis par les
enseignantes qui pourront répondre
à leurs questions.

Transport scolaire Taden - Trélat - Taden



Une liaison par car est assurée entre nos deux écoles le matin et le soir avec passage dans différents quartiers de la commune.

Afin d'éviter autant que possible, des

incidents qui seraient préjudiciables à vos enfants, nous souhaitons une régularité dans l'utilisation de ce transport.

Nous vous indiquons **à titre indicatif**
les horaires du matin et du soir.

MATIN	
Départ de TADEN Bourg vers TRÉLAT	8 h 20
Montée LE DOMAINE	8 h 25
Montée LE VAL DORE	8 h 30
Montée POTAIN	8 h 36
Montée LA JANNAIS	8 h 38
Montée LES PORTES	8 h 40
Arrivée à l'Ecole des Forges à Trélat	8 h 45
Départ de l'Ecole des Forges vers TADEN direct	8 h 55
Arrivée à l'Ecole des Moulins à TADEN	9 h 05

SOIR	
Départ de l'Ecole des Moulins - TADEN	16 h 35
Arrivée à l'Ecole des Forges à Trélat	16 h 45
Départ de l'Ecole des Forges - Trélat	16 h 55
Descente LES PORTES	17 h 00
Descente LA JANNAIS	17 h 02
Descente POTAIN	17 h 04
Descente LE DOMAINE	17 h 10
Descente LE VAL DORE	17 h 15
Arrivée TADEN Bourg (Ecole Maternelle)	17 h 20

Merci de bien vouloir vous conformer à ces horaires sachant qu'en fonction de la circulation plus ou moins dense, ceux-ci peuvent être modifiés.

Dans tous les cas ce sont les parents qui doivent être en attente du car et non l'inverse.

Merci de votre compréhension.

Les Rythmes scolaires

La nouvelle municipalité mise en place depuis les élections de Mars a repris le dossier des Rythmes Scolaires et travaille à sa mise en œuvre pour la prochaine rentrée en Septembre 2014. Le comité de pilotage regroupe les différents partenaires liés au projet : les parents

d'élèves, les enseignants, les représentants de l'Education Nationale, la scop À l'Abord'âges et les élus. Ils se sont réunis pour élaborer un planning et une organisation cohérente tout en tenant compte des moyens matériels et financiers possibles et de l'encadrement

nécessaire aux activités. Avant la fin du mois de juin, pour faciliter leur organisation personnelle, les parents seront informés plus précisément de la mise en place de la réforme et des contenus proposés ainsi que de l'organisation scolaire du mercredi matin.





Cette année scolaire, tous les enfants de l'école maternelle ont assisté à trois séances de cinéma : « Le Petit Gruffalo », « Petit Corbeau » et « Le Bonhomme de Neige » trois dessins animés adaptés aux enfants de cet âge. Pour certains, ce fut l'occasion de découvrir le cinéma de

Dinan et pour d'autres le plaisir de prendre le bus... Des sorties toujours appréciées par les maternelles.

L'école du **Moulin**



L'école des **Forges**



Cette année, l'Ecole des Forges mène un projet musique, travaillé dans les quatre classes, portant sur le jazz et son histoire. Les enseignants bénéficient de l'aide du Kiosque de Dinan avec l'intervention d'Anaig Leroy qui intervient au sein de l'école chaque jeudi depuis

la fin du mois de Mars, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Dans le cadre de ce projet, le soliste saxophoniste Jordan Philippe est venu faire une démonstration devant les élèves. Chef d'orchestre du Big Band de



Jazz « La Machine Ronde », il a permis aux enfants de venir assister à la répétition de l'orchestre qui se produisait à la Maison du Temps Libre de Trélat le 19 Avril dans le cadre du Festival Itinérant des Côtes d'Armor « Objectif 373 »

Cette incursion dans le monde musical du jazz a été vivement appréciée par tous les enfants.

La **Fête** des écoles



La traditionnelle Fête des Ecoles se déroulera à L'école de Trélat.

La date de cette manifestation est fixée au Samedi 28 juin 2014 après-midi.

Ce rassemblement permet aux deux

Ecoles (maternelle et primaire) de partager un moment convivial et familial. Les enfants et leurs parents sont tout particulièrement invités à venir applaudir les différentes représentations préparées par les enseignants et animées par les



élèves. La municipalité invite également l'ensemble de la population à se joindre à ce moment de détente autour des enfants de la commune.

Panneaux *photovoltaïques* et production d'*électricité*

Dans le cadre d'une journée porte ouverte, venez découvrir le procédé et obtenir des informations directement sur site.

Vendredi 4 juillet 2014 de 16h à 19h

lieu-dit 1 la Haye à Taden

chez Mme et M. Le Leurch

(situation entre le passage à niveau et le stop de Dombriand, un fléchage sera installé)

Au programme, visite de l'installation, explications sur le financement et sur les revenus de la production d'électricité. Monsieur Le Leurch, propriétaire et un représentant d'une société d'installation de panneaux photovoltaïques seront disponibles pour vous donner des explications et répondre à vos questions.



INFOS DIVERSES

Téléphoner en conduisant

Téléphoner en conduisant détourne obligatoirement l'attention, "kit mains-libres" ou pas. L'usage du téléphone portable au volant multiplie par 3 le risque d'accident.

Conduire avec un téléphone à la main : un comportement interdit.

Le Code de la route précise que : "L'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit."

Conduire avec un téléphone à la main est passible :

- d'une amende forfaitaire de 135 €;



- d'un retrait de 3 points du permis de conduire.

Rester maître de son véhicule : une obligation générale.

L'obligation générale de rester maître de son véhicule s'applique en toutes circonstances, même si l'utilisation de certains équipements comme les "kits oreillettes" ou "kits mains-libres" est aujourd'hui tolérée. Le Code de la route précise que : "Tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent.". En cas d'accident, même avec un dispositif toléré par la loi, la responsabilité du conducteur qui téléphonait peut être engagée si l'inattention est à l'origine de la perte de maîtrise du véhicule.





Association loi 1901 recherchant des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture françaises. Pendant toute la durée de leur séjour, les étudiants seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement.

Jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles

françaises bénévoles. Juliana, jeune brésilienne âgée de 16 ans, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2014 pour un semestre. Elle aime le vélo et la photographie. Meileen est néo-zélandaise et passionnée par la musique. Elle fait partie d'un orchestre et pratique le badminton. Elle arrivera le 29 Août pour un séjour de 3 mois. Elle attend une famille avec impatience !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous.
« Pas besoin d'une grande maison,

juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements :
CEI-Centre Echanges Internationaux
Sylvia Hennebelle/Plerin
02 96 73 15 90 / 06 09 18 13 89

Bureau Coordinateur CEI
02 99 20 06 14

Agences MSA d'Armorique

L'accueil sans rendez-vous évolue !



Pour permettre un meilleur accueil de ses assurés et éviter les temps d'attente, la MSA favorise désormais les rendez-vous. Sur simple appel au 02 98 85 79 79 il vous sera proposé un rendez-vous au plus près de chez vous .

L'accueil libre reste toutefois possible :

à Saint-Brieuc : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

à Dinan, Lannion, Loudéac : le mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h

à Guingamp et Lamballe : le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

L'accueil **à Rostrenen** est possible, uniquement sur rendez-vous.



De nombreuses informations sont également accessibles sur le site internet www.msa-armorique.fr

Voisinage : Plantations, bruit, clôtures



Plantations

Posséder un jardin impose un minimum d'entretien et d'obligations. Les connaissez-vous ?

Explications et exemples : Tailler, élaguer, gérer les déchets verts, trois tâches et devoirs à ne pas négliger.

• Tailler

Les plantations dont le tronc est situé à moins de 2 mètres de la propriété voisine ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur (article 671 du code civil). Il faut donc les tailler régulièrement, sinon le voisin peut l'exiger en justice.

• Elaguer

Il est obligatoire de couper les branches des arbres qui dépassent chez le voisin au niveau de la limite séparative (article 673 du code civil). **Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent** mais il peut exiger en justice que cela soit fait, même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.

En revanche, si ce sont des racines, ronces ou brindilles qui débordent sur sa propriété, il a le droit de les couper lui-même, sans autorisation, à la limite de la ligne séparative.

Bruits de voisinage

« Le bruit porte atteinte à la santé de chacun et est également un élément perturbateur de la tranquillité publique ».

La réglementation : Le code de la santé publique

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé.

Sanction : contravention de troisième classe: 450€

Qu'est-ce qu'un bruit de comportement ?

- des cris d'animaux et principalement des aboiements de chiens;
- des appareils de diffusion du son et de la musique, des outils de bricolage et de jardinage, des appareils électroniques;
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés ;
- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolation acoustique ; des pétards et pièces d'artifice;
- des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation;
- de certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur non liés à une activité fixée à l'article R. 1334-32 du code de la santé publique.

Le bruit n'est autorisé que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Clôtures

Où installer la clôture ?

La solution la plus judicieuse est d'installer une clôture sur la ligne qui sépare la propriété de votre voisin de la vôtre. Cela évite la juxtaposition de clôtures et la perte de place, souvent inesthétiques, entre deux propriétés. Dans ce cas, vous devez vous mettre d'accord avec lui. La clôture mitoyenne sera alors installée à frais partagés entre vous deux.

Quelles formalités ?

Une déclaration préalable est nécessaire. Cette démarche est également nécessaire si vous édifiez un mur de plus de deux mètres de hauteur. Par ailleurs, les plans locaux d'urbanisme (PLU) peuvent imposer des contraintes spécifiques en terme de hauteur, de matériaux ou de couleurs utilisés. Avant de passer commande de votre clôture, il est donc conseillé de vous renseigner auprès de la mairie !

Si vous vous trouvez dans un lotissement, vous devrez consulter le "cahier des charges" qui fixe les prescriptions à respecter pour les clôtures.



Accueils de proximité pour victimes de violences

➤ Pour les femmes victimes de violences conjugales

Depuis 2012, l'association Steredenn est labellisée par les services de l'Etat comme « accueil de jour pour les victimes de violences au sein du couple ».

L'accueil se fait désormais, à l'Espace Femmes :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 16h00.

Les personnes peuvent s'y rendre sans rendez-vous préalable.

Cet accueil fonctionne en lien et en complémentarité des permanences délocalisées de structures départementales :

- du C.I.D.F.F. 22 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) dans les locaux de l'Espace Femmes, les 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 14h00 à 17h00 (SUR RENDEZ-VOUS),
- de l'association Adalea Accueil Ecoute Femmes, les 2^e et 4^e mardis du mois à la M.D.D., 5 rue Gambetta.

➤ Pour les victimes de violences sexuelles et leurs proches

L'accueil de proximité, à l'Espace Femmes, fonctionne :

Le jeudi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 16h00.

Les personnes peuvent s'y rendre sans rendez-vous préalable.

Un accueil téléphonique peut être assuré, en dehors de ces plages horaires, et sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous est possible aux heures d'ouverture de l'Espace Femmes :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

PERSONNE RÉFÉRENTE POUR CET ACCUEIL :
ANNIE OLLAGNIER

Espace Steredenn
Espace Femmes du Pays de Dinan
1 route de Dinard – 22100 DINAN

Annie OLLAGNIER – 02 96 85 60 02 (ligne directe)
mail : espacefemmes.pays.dinan@cegetel.net

Tania DONGUY – 02 96 85 60 01 (standard – premier accueil)
Blog : espacefemmes.dinan.over-blog.com

REFERENTE DE L'ACCUEIL DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES : CHRISTIANA BAPTISTE

Espace Steredenn
Espace Femmes du Pays de Dinan
1 route de Dinard – 22100 DINAN

Tania DONGUY – 02 96 85 60 01 (standard – premier accueil)
Christiana BAPTISTE – 02 96 85 30 84 (ligne directe)
mail : christiana.espacefemmes@cegetel.net

Blog : espacefemmes.dinan.over-blog.com

QUELQUES PARTENAIRES

Adalea – Accueil Ecoute Femmes Saint-Brieuc - Centre Hospitalier Spécialisé St Jean de Dieu Dinan - C.I.D.F.F. 22 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) - le C.L.L.A.J. (Comité Local pour le Logement Autonome) de l'association Steredenn C.M.P. (Centre Médico Psychologique) Dinan - Centre Social Dinan – Maison du Département de Dinan du Conseil Général 22 - Commissariat de la Police Nationale de Dinan - Délégation aux Droits des Femmes 22 de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale - Groupement de Compagnie de Dinan de la Gendarmerie Nationale - S.P.I.P. (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) - Tribunal de Grande Instance Saint-Malo - Ville de Dinan.

QUELQUES PARTENAIRES

L'A.D.A.J., le C.H.S. (Centre Hospitalier Spécialisé) St Jean de Dieu, le C.I.D.F.F. 22 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), le C.L.L.A.J. (Comité Local pour le Logement Autonome) de l'association Steredenn, le C.M.P. (Centre Médico Psychologique) de Dinan, le C.M.P.E.A. (Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents), le Groupement de Compagnie de Dinan de la Gendarmerie Nationale, la Mission aux Droits des Femmes et à l'Egalité de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 22, la Sous-Préfecture de Dinan, le C.R.A.V.S. (Centre Ressource Régional sur les Auteurs de Violences Sexuelles), des associations travaillant spécifiquement sur la problématique.

➤ Le groupe de parole

Il est ouvert aux victimes de violences conjugales et de violences sexuelles.

Il fonctionne 2 jeudis par mois de 18h00 à 20h00.

Pour y participer, prendre un RV pour rencontrer, d'abord, en individuel, la référente de l'accueil des victimes de violences sexuelles.

La MAISON de la Rance

/////

Sorties nature été 2014

Les plantes qui se mangent
et qui guérissent

Entre botanique, légende et imaginaire, cette promenade vous fera découvrir ces plantes, leur vie et leurs histoires. Parcours sensoriel à la découverte des arbres, arbustes et fleurs sauvages à usage gastronomique, médicinal, ...

De 14h30 à 17h00 : Mardi 8 juillet et 22 juillet, lundi 28 juillet, 4 août, 11 août.

Algues et plantes comestibles
du bord de mer

Cette balade iodée, vous permettra d'aborder le monde des algues sous une autre approche. Concentrées en éléments nutritifs, elles recèlent de propriétés intéressantes tant pour l'alimentation que pour l'industrie pharmaceutique. Véritable jardin, le littoral regorge aussi de plantes sauvages à croquer et à préserver : légumes, condiments, fruits sauvages, aromatiques,...

De 14h à 16h30 : Mercredi 16 juillet, mercredi 30 juillet, jeudi 14 août.

Fabrication de jouets buissonniers au détour des chemins:



Vous avez un bon couteau, un peu d'habileté, de la patience, de l'imagination, parfait ... ça va siffler, voler, claquer. Mais avant, il vous faudra trouver la bonne branche de noisetier, vider le bon morceau de sureau, ou fixer la bonne herbe de nos campagnes. Balade champêtre idéale en famille !

De 14h30 à 17h00 : jeudi 10 juillet et 31 juillet., jeudi 7 et 21 août.

Découverte de l'archipel des Ebihens - Saint Jacut de la mer

(Sortie journée) :

A marée descendante, partez à la découverte de magnifiques paysages entre pointes rocheuses, plages de coquillages, vasières et dunes de sable. Après une halte sur l'île des Ebihens vous contemplerez le ballet des sternes en pleine pêche aux lançons, puis vous prendrez le temps de vous initier à la pêche aux couteaux.

De 10h00 à 16h30 : Prévoir pique nique. Mardi 15 juillet, mardi 29 juillet, mardi 12 août,

Sur la route des gabares et des moulins à marée

(Découverte en bateau motorisé) Un après-midi ou une journée orientés sur le patrimoine naturel et culturel de la Rance maritime. Eclusage, accostage pour découvrir le moulin à marée, quelques sites d'observation des oiseaux, les petits ports et « souilles » à gabares, ... Récits et anecdotes sur la Rance d'hier à aujourd'hui.

De 14h à 17h00 : Jeudi 17 et vendredi 18 juillet - Lundi 18 et mardi 19 août - mardi 5, 12, 18, 19 et 27 août

De 9h30 - 12h30 : mardi 26, mercredi 27 août

A la journée, de 10h à 17h, (prévoir pique-nique) : jeudi 14 août, vendredi 29 août,

Le canal d'Ille et Rance « sur la voie d'eau des chalands de Rance ».



(Découverte en bateau motorisé) Une autre vision de la rivière Rance. Une aventure où sera contée au fil de l'eau, l'histoire du canal d'Ille et Rance



et ses marinières au gré des paysages. Tout en observant par exemple le vol du martin pêcheur, vous ferez la découverte de la faune et de la flore liées au cours d'eau.

De 14h à 17h : Mardi 22 juillet, lundi 28 juillet -Lundi 4 août, mercredi 6 août, lundi 11 août, lundi 18 août, jeudi 21 août, lundi 25, jeudi 28 août.

Autre formule : (à la journée de 10h à 17h) – prévoir pique nique

A la journée de Dinan à Evran, de la Rance canalisée au Canal d'Ille et Rance en passant les écluses en bateau, un autre regard jusqu'à sa partie sauvage. Pique nique bucolique au bord de l'eau. vendredi 25 juillet, 8 août,

La Rance au crépuscule, du port de Dinan au marais de la Vieille rivière

(Découverte en bateau motorisé et à pied) Le marais de l'ancienne Rance : une histoire à raconter en découvrant la vie du marais à la tombée de la nuit. Voir, écouter, sentir, tous les sens seront en éveil. Contes et mythes du marais seront au rendez-vous avec au retour le regard sur les remparts illuminés...

A partir de 20h30 à 23h30 (horaires à préciser): Mardi 22 juillet, lundi 28 juillet -Lundi 4 août, 11 août, 18 août, et 25 août.

Observation des oiseaux des bords de Rance... Nouveauté



La vallée de la Rance accueille chaque année de nombreuses espèces d'oiseaux. Jumelles en bandoulière, partez à leur rencontre le temps d'un après-midi en compagnie d'un guide animateur nature. Tadorne de Belon, aigrette garzette, courlis, bécasseaux et autres « bêtes à plumes » n'auront plus de secrets pour vous !

De 14h30 à 17h00 : mercredi 9 juillet et mercredi 6 août – mercredi 20 août.

Sortie au bois dormant, les mystères de la forêt la nuit

Les secrets de la forêt à découvrir à la lueur de lampes torches : vous marcherez tout en écoutant la forêt la nuit, sur les traces des chevreuils et blaireaux...Rencontre avec les chauves-souris et autres bêtes de la nuit...

De 21h30 à 00h : Jeudi 24 juillet, jeudi 7 août.

La vie dans la forêt : de la connaissance des arbres aux traces et indices des animaux !

Découverte du milieu forestier : apprendre à reconnaître les arbres, les indices de présences animales : traces, empreintes, le territoire des fourmis des bois, les terriers de blaireaux, l'observation et l'écoute des chants des oiseaux, voire surprendre un chevreuil au détour d'une allée...

De 14h30 à 17h : vendredi 8 et 22 août (Jean François) mercredi 13 août

Découverte d'une pêcherie au carrelet en Rance maritime

Cette sortie pédestre vous permettra de découvrir une pêcherie au carrelet et son fonctionnement avec expérimentation (adaptation en fonction des niveaux d'eau gérés par l'usine marémotrice). La pêcherie est un poste idéal pour observer la faune attirée par la richesse des vasières et des bords de Rance

De 9h30 à 12h30 : lundi 25 août.

Sur les sentiers et dans les paysages de de la Rance maritime

En partant sur le sentier du littoral, au détour de chemins creux et de sous bois, le patrimoine naturel et culturel d'une rivière maritime s'offrira à vous : paysages sauvages, écluses, moulins à marée, les vasières avec leurs plantes typiques et leurs oiseaux,

De 14h30 à 17h : jeudi 7 août, mercredi 20 août, mardi 26 août – Mercredi 20 août

Inscriptions obligatoires au 02 96 87 00 40

Tarifs sorties découverte nature pédestre :

**6,50 € / adulte (11,50€ pour la journée)
2,60 € de 6 à 12 ans (4,20 € pour la journée)**

Gratuit – de 6 ans.

Tarifs sorties découverte nature en bateau motorisé:

**12 € / adulte (22 € pour la journée)
10 € de 6 à 12 ans (20 € pour la journée)**

Conférences

Nuit Européenne de la chauve-souris

Projection-conférence à la Maison de la Rance sur la vie des chauves-souris de nos campagnes. En fin de soirée, écoute et observation sur le terrain.

De 20h30 à 00h00 le jeudi 21 août.

Entrée libre

Muséographie

La muséographie de la Maison de la Rance vous fait découvrir, tout en s'amusant, le patrimoine naturel, culturel et humain de la Vallée de la Rance par le biais de maquettes interactives, bornes audio et vidéo, courts métrages, diaporama sur grand écran....

Visite idéale en famille !

Visite gratuite pour les enfants de – de 15 ans. Adulte : 3,90 €, enfant, étudiant, sénior : 3 €

La Maison de la Rance est ouverte du 7 avril au 6 juillet du mardi au dimanche de 14h à 18h.

A partir du 7 juillet au 31 août : ouverture tous les jours de 10h à 19h

Expositions temporaires

Exposition sculpture de Nathalie BENOIST BOUGIS

Au sein des jardins de la Maison de la Rance, entre les pommiers et le quai du fleuve, Nathalie BENOIST BOUGIS présente ses sculptures métalliques, œuvres poétiques....

Du 5 juillet au 31 août : Visite libre et gratuite



Exposition « entre pollen et cidre : la pomme »

Au sein de la salle des expositions temporaires de la Maison de la Rance, l'association Les Mordus de la Pomme vous propose de découvrir tout l'univers de la pomme, depuis la pollinisation jusqu'à la fabrication du cidre en passant par le fruit et ses différentes variétés.

Du 6 septembre au 11 novembre

Conseil général des Côtes d'Armor To-Deiz



Inscriptions en ligne pour les transports scolaires, c'est parti !

Depuis le 1^{er} mai, il est possible d'inscrire ou de réinscrire les enfants aux transports scolaires du Conseil général sur cotesdarmor.fr. La date limite est fixée au 31 juillet. Au-delà, une majoration de

30 € sera appliquée. La participation demandée aux familles est de 115 €

En savoir plus et s'inscrire en ligne

http://cotesdarmor.fr/lamenagement_du_territoire/les_transports_scolaires.html

Les offres d'emploi sur cotesdarmor.fr

Le Département des Côtes d'Armor emploie 2 500 personnels fonctionnaires dans le domaine social, les routes, les collèges, l'environnement, la culture... Désormais vous pourrez retrouver sur

cotesdarmor.fr toutes les offres d'emploi du Conseil général ainsi que les modes d'accès à la fonction publique territoriale.

Voir les offres d'emploi sur cotesdarmor.fr

http://cotesdarmor.fr/e_services/offres_emploi.html



Bébés Com' Com'

Proposé par la Communauté de Communes de Dinan

- Un lieu de jeux, d'éveil, d'échanges et de rencontres entre enfants et parents.
- L'occasion de passer un moment de jeux, de détente, d'échanges entre enfants, parents et professionnels.
- Vous y venez et en partez quand bon vous semble.

- Les bébés Com' Com', un lieu ouvert aux tout-petits jusqu'à 3 ans accompagnés de leur famille.
- L'accueil est libre et gratuit.

Bébés Com' Com'



Les bébés Com'Com' se déroulent dans les lieux suivants :

* **DINAN** : Locaux de la PMI
5, rue Gambetta

* **LA VICOMTE-SUR-RANCE** :
espace culturel

Dates	Horaires	Lieux
Mardi 17 juin	9h15-11h30	La Vicomté/Rance
Vendredi 27 juin	9h15-11h30	Dinan

Service petite enfance

02 96 87 52 78

pam@cc-codi.fr



Info Énergie en Bretagne : le démarchage

Le démarchage : pratique de plus en plus fréquente et qui peut être trompeuse



Mercredi 14 mai 2012, 13h40, appel de Madame H. à l'Espace Info Energie du Pays de Dinan : « Voilà, l'entreprise X m'a téléphoné il y a 15 jours et m'a proposé un rendez vous à la maison pour faire un diagnostic énergétique gratuit de mon logement. Après un rapide tour de la maison, le représentant nous a proposé d'installer un poêle à bois. Il nous a dit qu'en plus, nous pouvions bénéficier d'une prime de 1350 €. J'ai vérifié sur le site du gouvernement « J'éco-rénove, j'économise » qui indique qu'il faut faire un bouquet de travaux. J'ai transmis l'information à l'entreprise qui reste sur sa position en me disant que c'est mal expliqué sur le site internet. Je vous appelle donc pour savoir qui des deux a raison ? »

Madame H avait raison, il faut bien faire deux travaux pour pouvoir bénéficier de la prime de 1350 €. Sa chance a été de ne pas avoir signé le devis et de s'être renseignée auprès de l'Espace Info Energie du Pays de Dinan.

En effet, que ce serait-il passé si elle avait signé le devis ? Aurait-elle pu financer les travaux sans la prime de 1350 € ou se serait-elle endettée ?

Si vous aussi, vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement, n'hésitez pas contacter votre Espace Info Energie au 0805 203 205. Votre conseillère est présente pour répondre à vos questions sur les dispositions financières existantes. Crédit d'impôt, Eco-prêt à taux zéro, prime rénovation énergétique de 1350 €, prime Habiter mieux de 3000 €, aides de l'ANAH : autant de subventions auxquelles des conditions spécifiques sont exigées, tant au niveau de la performance des matériaux et systèmes installés que des revenus du foyer.

Et pour éviter d'être abusé lors d'un démarchage commercial, voici quelques pistes :

Quels sont vos droits ? Ce que vous devez savoir.

Vous recevez un professionnel à votre domicile ou sur votre lieu de travail, que ce soit à votre demande ou non. Ou alors lors de réunions (organisées hors des lieux de ventes habituels), ou de voyages publicitaires. Les règles du démarchage à domicile sont également applicables aux contrats conclus en magasin à la suite d'une invitation à retirer un lot ou un cadeau dans ce magasin (démarchage téléphonique).

À cette occasion, vous faites un achat ou demandez la réalisation d'une prestation de services.

Vous avez 7 jours pour changer d'avis, c'est-à-dire renoncer à votre achat. Vous devez alors utiliser le bordereau de rétractation qui doit obligatoirement être joint à votre contrat. Si ce n'est pas le cas, adressez au vendeur une lettre de rétractation (recommandée avec accusé de réception).

Calcul des 7 jours : Le jour de la signature ne compte pas. Si le 7ème jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le courrier peut encore être envoyé le lundi ou le lendemain du jour férié.

C'est la date d'envoi indiquée par le service de La Poste qui fait foi. Il faut donc garder le document remis qui constituera un élément de preuve de la rétractation dans les délais.

Assurez-vous d'être informé des coordonnées du vendeur, qui doivent figurer sur le contrat. C'est indispensable pour savoir à qui vous adresser en cas de litige. Vous ne devez jamais verser d'argent, remettre un chèque, donner une autorisation de prélèvement ou accepter la réalisation de prestations de services tant que le délai de rétractation de 7 jours n'est pas écoulé.

Vous ne devez jamais antidater le contrat qui vous est proposé : ce serait un moyen pour le démarcheur de vous réclamer immédiatement une somme d'argent. Vérifiez bien l'exactitude de la date sur le contrat.

Prenez le temps de lire attentivement votre contrat. Vérifiez bien que le lieu de la vente mentionné est bien celui de votre domicile afin de pouvoir bénéficier des règles de protection prévues par la loi pour ce type de vente.

Si ces règles ne sont pas respectées, le démarcheur s'expose à des sanctions pénales.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

- > Les associations de consommateurs de votre département
- > Le site Internet de la DGCCRF : www.dgccrf.minefi.gouv.fr
- > 3939 « Allô, Service Public » (0,12€ la minute) — Info Service Consommation
- > La direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de votre département
- > L'Institut national de la consommation : www.conso.net

Recommandations de l'Espace Info Energie du Pays de Dinan : si vous êtes vraiment intéressés par des travaux d'amélioration de l'habitat, ne pas hésiter à faire au moins 3 devis, pour pouvoir comparer. Demander des références à l'entreprise et parlez en autour de vous...

Vous êtes retraité(e), vous vivez à domicile, la chute vous concerne, prévenez-la !

Piloté et coordonné par l'Assurance Retraite, le programme Bretagne Équilibre regroupe 5 partenaires qui proposent près de chez vous :

- Des conférences
- Des ateliers pratiques
- Des conseils (aménagement du logement, nutrition, activité physique) destinés aux retraités mais aussi à leur entourage et aux professionnels de santé depuis 1999.

Pourquoi participer à un atelier ?

- pour mieux connaître mes capacités,
- pour améliorer mon équilibre,
- pour reprendre confiance en moi, le tout dans une ambiance conviviale.

L'animation est confiée aux professionnels d'éducation physique ou aux kinésithérapeutes formés à la prévention des chutes.

En pratique :

- une séance d'essai gratuite comprenant le dépistage des personnes présentant un risque de chute.
- Un programme d'une durée d'un trimestre réparti en séances hebdomadaires.
- Des groupes de 10 à 14 personnes.
- Des tests et des exercices adaptés à chacun : travail de l'équilibre, stimulation sensorielle, évolution au sol, techniques pour se relever, coordination...
- Des exercices personnalisés à faire chez soi.

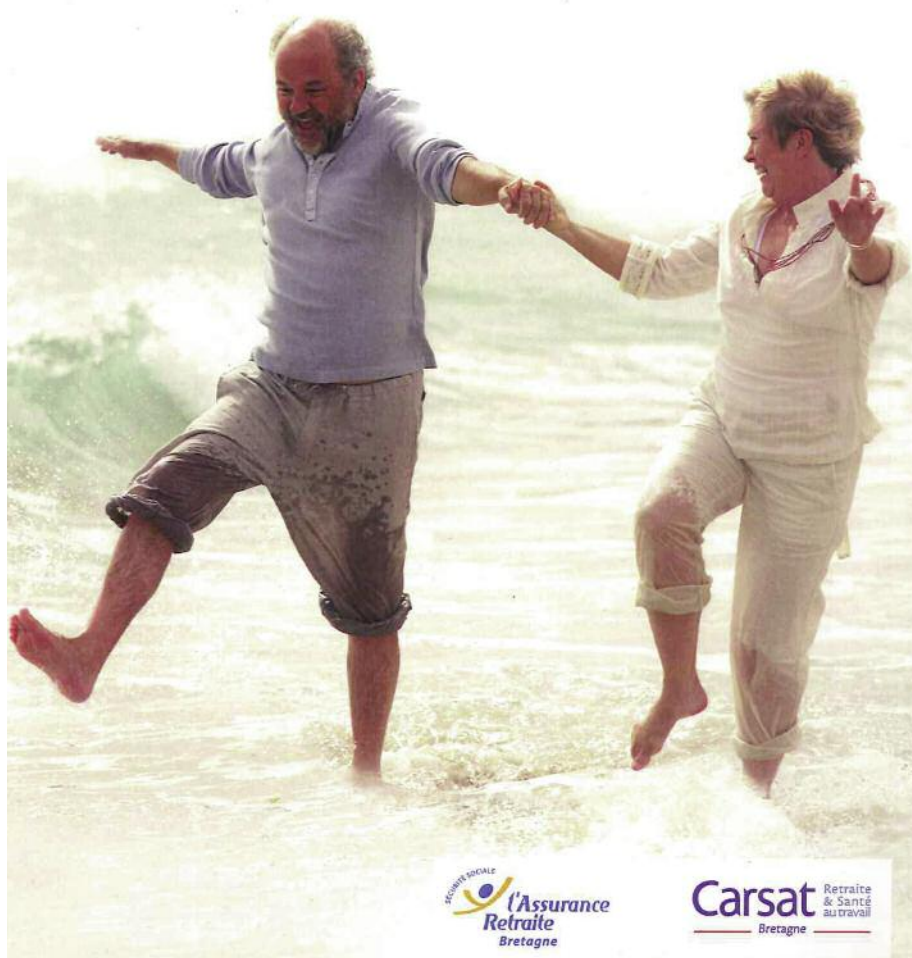
Ce programme est financé par l'Assurance retraite. Une participation de 15 € est demandée à chaque participant pour la totalité du programme.

Infos auprès de votre assurance retraite ou de l'assurance maladie



La prévention des chutes

Le programme Bretagne équilibre



Les bienfaits du programme

90 % des participants sont satisfaits des ateliers.

Les 3/4 des personnes qui ont intégré l'activité se sentent mieux depuis et plus sûrs physiquement.

Ce qui est le plus apprécié :

- La qualité de l'encadrement
- L'ambiance dans le groupe
- l'acquisition de bons gestes
- L'équilibre et la souplesse retrouvée.



Jours et horaires d'ouverture des *déchetteries*

LES DÉCHETTERIES	JOURS D'OUVERTURE	HORAIRES DES 2 DÉCHETTERIES
Déchetterie des Landes Fleuries Rue Auguste Pavie Quévert Tél. 02 96 87 51 37	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi	Période d'été : (du 1 ^{er} avril au 30 septembre) 9H00 / 12H30 14H00 / 18H30 Période d'hiver : (du 1 ^{er} octobre au 31 mars) 9H00 / 12H30 14H00 / 17H30
Déchetterie de Cornillé Saint Hélien Tél. 02 96 88 23 22	Lundi Mardi Vendredi Samedi	

Un badge est obligatoire pour l'accès à l'une ou l'autre des 2 déchetteries

Il est nécessaire pour accéder à l'une ou l'autre des 2 déchetteries de Dinan Communauté pour les particuliers, comme pour les professionnels.

Particuliers :

Pour ceux qui ne l'ont pas encore, vous devez vous présenter au siège de Dinan Communauté (DICO) muni d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'eau ou d'Edf).

Vous pouvez également faire une demande par mail en envoyant un justificatif à : ambassadeur.tri@cc-codi.fr

Le badge est automatiquement recredité d'un forfait de 16 passages le 1^{er} janvier de chaque année, sans intervention de l'utilisateur.

L'accès aux déchetteries est refusé si le nombre de passages est épuisé.

La carte badge reste la propriété de Dinan Communauté (DICO). Elle doit

être restituée en cas de déménagement hors du territoire de la DICO. Tout changement d'adresse sur le territoire de la DICO doit être signalé.

En cas de perte ou de vol, le porteur de la carte doit en informer la DICO par déclaration signée.

Une nouvelle carte sera alors délivrée moyennant une redevance de 10€. Elle reprendra le solde contenu dans la carte précédente au moment de la déclaration d'opposition.

A chaque passage en déchetterie le solde restant est affiché sur le lecteur de carte situé à l'entrée de la déchetterie.



Professionnels :

Contacter la DICO au 02 96 87 14 14

Informations complémentaires :

Mairie de Taden au 02 96 87 63 50

CODI au 02 96 87 14 14



FICHE *Pratique*

Des refuges à *insectes*

Vous voulez devenir un protecteur des insectes en leur facilitant la vie. Ceux-ci vous le rendront bien en pollinisant votre jardin (fleurs, potager) ou en éliminant des parasites (pucerons). Voici 2 exemples de ce que l'on peut fabriquer.

Vous mettrez ces abris à insectes orientés face au soleil (sud, sud-est) et à l'abri du vent. Ils permettront aux insectes de se reproduire et de rester d'une année sur l'autre.

➤ **Abri pour hyménoptères**

Matériel :

- une planche de bois
- une perceuse
- de la ficelle

Dans une planche de bois récupérée, percez des trous seulement en surface de différents diamètres à l'aide de la perceuse (environ 1 cm pour un bourdon et 5 mm pour une abeille). Avec de la ficelle, liez cette planche sur un poteau de pergola ou un mur fixée par 1 ou 2 clous, par exemple.

Les hyménoptères comme les guêpes, les abeilles ou les bourdons raffolent de ces abris, ils restent dans les cavités tout l'hiver.



➤ **Logis pour les perce-oreilles**

Matériel :

- un pot de fleur en terre cuite
- de la paille, du foin ou des herbes sèches
- de la ficelle ou du raphia

Remplissez le pot de fleur avec de la paille. Liez-le avec une ficelle ou du raphia. Retournez-le (grande ouverture en bas) et attachez-le en hauteur.

Les forficules comme les perce-oreilles qui se nourrissent de pucerons, parasites du jardin adorent ce type d'habitation.



En savoir plus

"Créer des refuges à insectes", dossier technique de la Gazette des Terriers, édité par CPN (Connaître et protéger la nature, 08240 Boulton-aux-Bois, www.fcpn.org)



FICHE *Pratique*

10 astuces malignes avec du *vinaigre blanc*

Parfait pour prendre soin de sa santé comme de sa maison, le vinaigre blanc cache de nombreuses vertus. Voici quelques idées faciles à appliquer au quotidien.

➔ Une santé de fer grâce au vinaigre blanc

Soulager les articulations douloureuses :

Imbibez un linge de vinaigre blanc (ou de vinaigre de cidre) et appliquez-le sur la peau pour soulager une douleur articulaire passagère. Si la douleur persiste, il faudra que vous songiez à prendre rendez-vous chez votre médecin.

Tonifier l'organisme :

Ajoutez 1 ou 2 verres de vinaigre blanc dans l'eau de votre bain avant de plonger dedans. Une recette simple et parfaite pour tonifier l'organisme, mais aussi pour apaiser les démangeaisons (dues aux piqûres de moustiques notamment) et resserrer les pores de la peau.

Apaiser une brûlure :

Mélangez 1 volume de vinaigre blanc avec 9 volumes d'eau très froide. Tamponnez sur la zone douloureuse.

Blanchir les dents :

Pour garder un sourire des plus éclatants, rien de plus facile : 1 ou 2 fois par mois, effectuez un brossage à l'eau vinaigrée (1 volume de vinaigre blanc pour 9 volumes d'eau) pour blanchir l'émail des dents. Ce procédé doit rester occasionnel afin de ne pas abîmer l'émail de vos dents.

Se désaltérer :

Savez-vous que pour se désaltérer plus rapidement, il suffit d'ajouter quelques gouttes de vinaigre dans votre verre d'eau ? Grâce à cette petite astuce, la sensation de soif disparaîtra rapidement.

➔ Une maison impeccable grâce au vinaigre blanc

Détartre une bouilloire :

Anticalcaire très puissant, le vinaigre est parfait pour détartre en un clin d'œil votre bouilloire. Pour cela, il vous suffit de faire bouillir à l'intérieur un mélange composé de 50% d'eau et 50% de vinaigre blanc. Efficacité garantie.

Assouplir son linge :

Pour avoir un linge doux sans utiliser d'adoucissant chimique, il suffit de le remplacer par 1 ou 2 cuillères à soupe de vinaigre blanc. Il éliminera le tartre, responsable de l'aspect rêche de vos vêtements.

Dégraisser sa vaisselle :

Pour nettoyer une vaisselle particulièrement grasse, rajoutez un verre de vinaigre blanc bien chaud dans votre évier. Laissez agir quelques



minutes avant de nettoyer comme d'habitude vos couverts, vos plats et vos ustensiles de cuisines. Le vinaigre blanc est aussi idéal pour retirer toute trace de calcaire sur les éviers ou casseroles en inox.

Déboucher son évier :

Rien de plus simple avec le vinaigre. Il vous suffit de mélanger du bicarbonate de soude avec du vinaigre blanc chaud (attention cela provoque une réaction chimique, vous verrez de la mousse apparaître) et de verser le mélange directement dans la tuyauterie. Cette astuce est également parfaite pour désodoriser les canalisations.

Nettoyer son frigo :

Pour éviter que les bactéries ne prolifèrent, il est important de nettoyer régulièrement son réfrigérateur et de le désinfecter. Après l'avoir nettoyé, passez une éponge imprégnée de vinaigre blanc.

Concours Photos

Nouveau jeu !

Saurez-vous retrouver l'endroit de des prises de vues ?

Retrouvez quel chiffre est associé avec quelle lettre et le tour est joué.

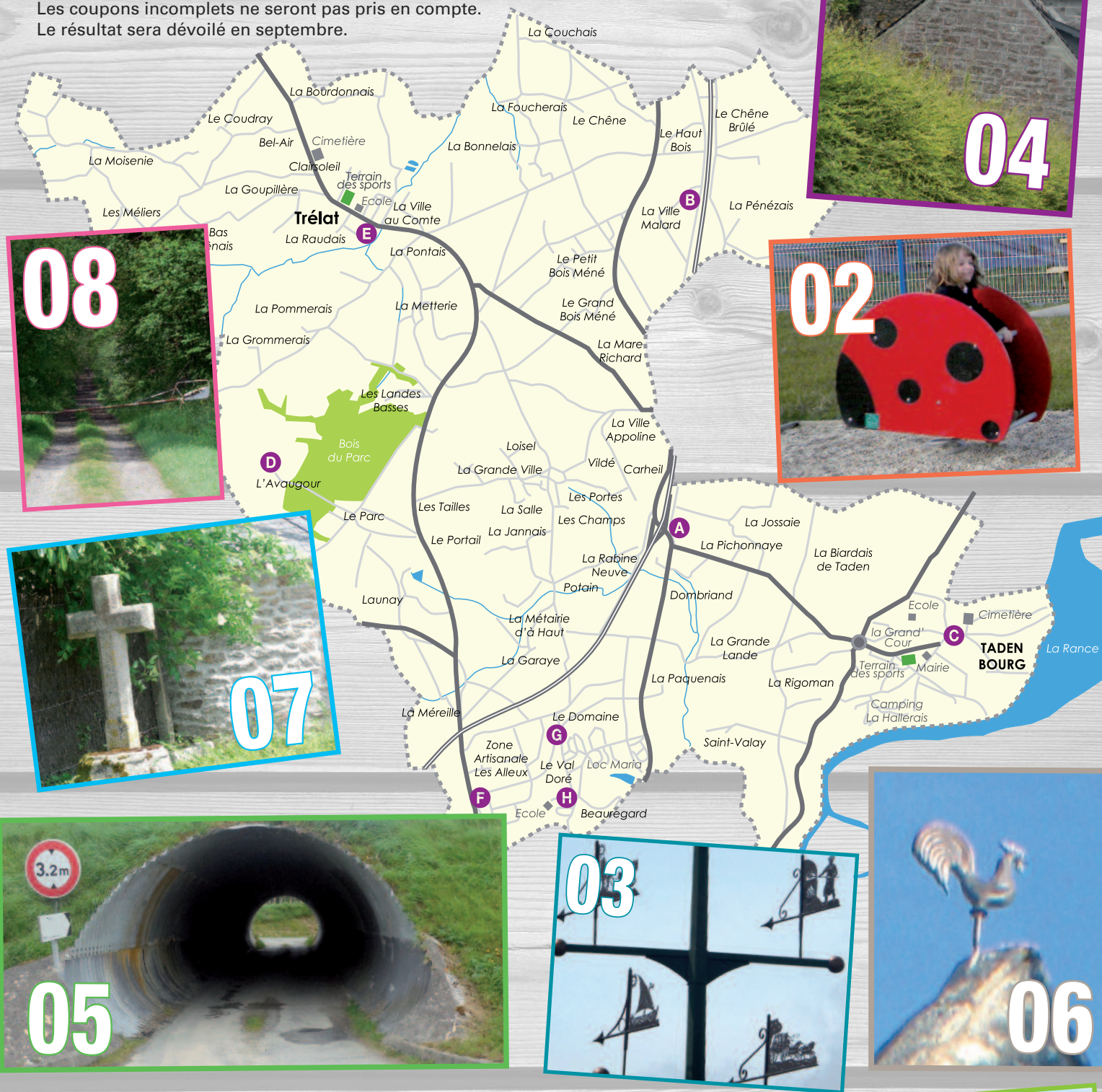
Les bulletins d'inscription sont à retirer en mairie ou à découper sur le présent bulletin.

Date de clôture des inscriptions, le **26 juillet 2014**.

Un tirage au sort sera effectué en septembre, parmi les bonnes réponses

Les coupons incomplets ne seront pas pris en compte.

Le résultat sera dévoilé en septembre.



Nom :

E-mail :

Prénom :

Vos réponses :

Adresse :

A ☐

E ☐

B ☐

F ☐

C ☐

G ☐

.....

D ☐

H ☐

Téléphone :

01